

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 059-200039386-20251218-2025\_30-BF

S<sup>2</sup>LO

La  
**Fibre**  
Numérique

59  
62

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Comité syndical du 18 décembre 2025



### Exécution du budget 2025

Tendances et comparaisons

### Orientations budgétaires

Fonctionnement et Investissement du SMO : hypothèses d'évolutions

### Engagements pluriannuels

Programmation des investissements, autorisation de programme

### Autorisation de programme FttH

Conséquences et Justification de l'Autre FttH

Année	Code	Libelle	Montant 2025
2025	01	Etudes et conseils	4
2025	02	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	2 267 203,04
2025	03	Etudes et conseils	461 719,74
2025	04	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	5 302 977,04
2025	05	Etudes et conseils	101 000,00
2025	06	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	30 000,00
2025	07	Etudes et conseils	440 200,00
2025	08	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	30 000,00
2025	09	Etudes et conseils	104 200,00
2025	10	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	30 000,00
2025	11	Etudes et conseils	111 000,00
2025	12	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	110 000,00
2025	13	Etudes et conseils	2 000 000,00
2025	14	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	15	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	16	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	17	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	18	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	19	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	20	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	21	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	22	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	23	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	24	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	25	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	26	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	27	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	28	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	29	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	30	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	31	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	32	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	33	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	34	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	35	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	36	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	37	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	38	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	39	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	40	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	41	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	42	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	43	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	44	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	45	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	46	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	47	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	48	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	49	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	50	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	51	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	52	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	53	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	54	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	55	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	56	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	57	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	58	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	59	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	60	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	61	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	62	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	63	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	64	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	65	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	66	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	67	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	68	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	69	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	70	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	71	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	72	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	73	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	74	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	75	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	76	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	77	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	78	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	79	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	80	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	81	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	82	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	83	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	84	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	85	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	86	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	87	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	88	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	89	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	90	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	91	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	92	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	93	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	94	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	95	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	96	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	97	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	98	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00
2025	99	Etudes et conseils	1 000 000,00
2025	100	Contrats sur les personnes de droit privé (production et accompagnement)	1 000 000,00

### Ressources humaines

Evolution et perspectives

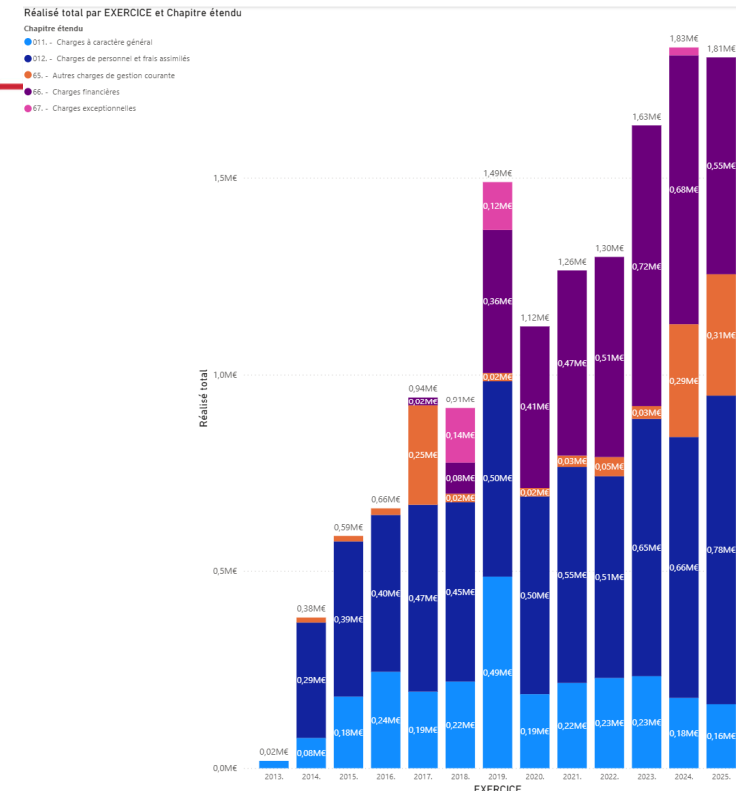
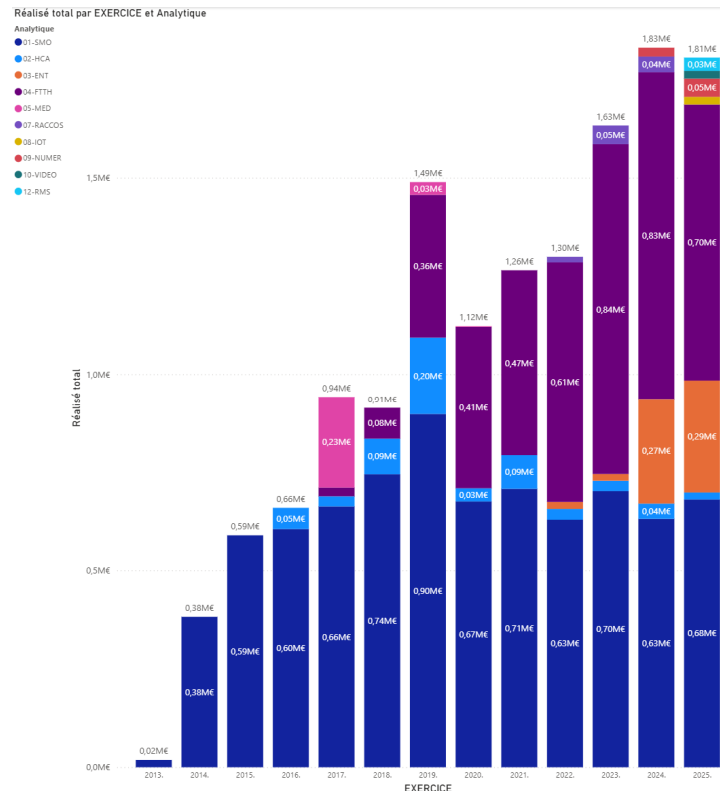
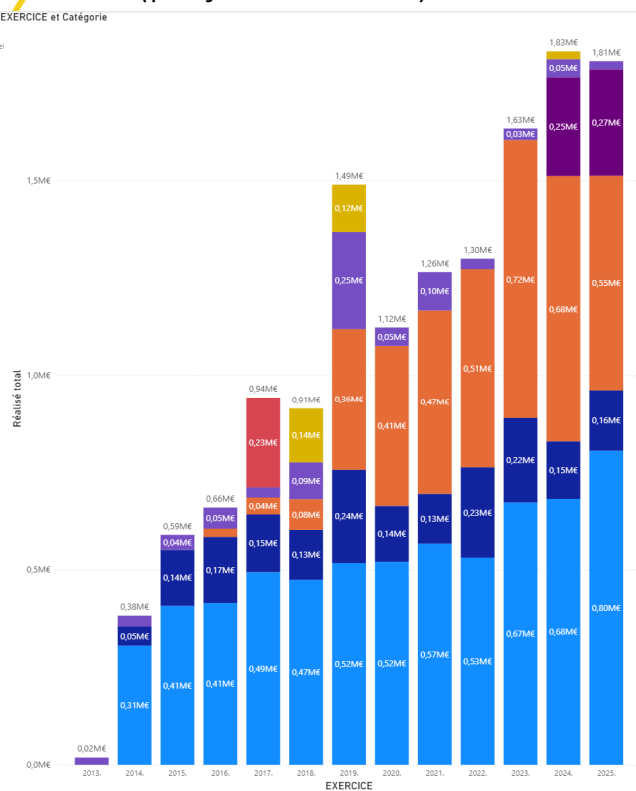
Les Crédits de Paiement 2026 seront recalis en fonction des prévisions budgétaires pour reporter le montant des crédits non consommés en raison du décalage des demandes de subventions de la part du délégataire.

# Exécution du budget 2025

+  
+ Tendances et comparaisons



# Budget principal : Évolution des dépenses de fonctionnement (projection 2025)

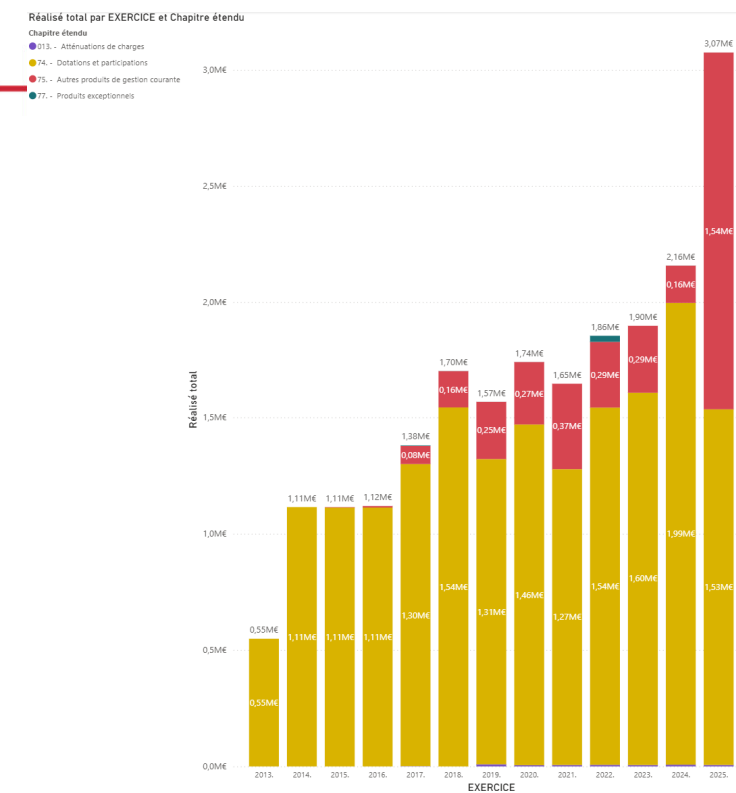
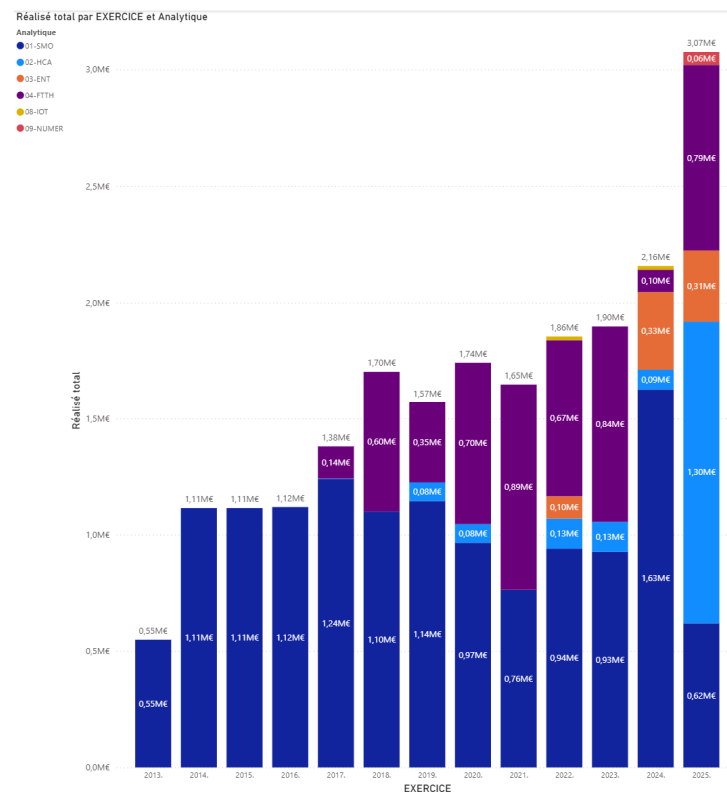
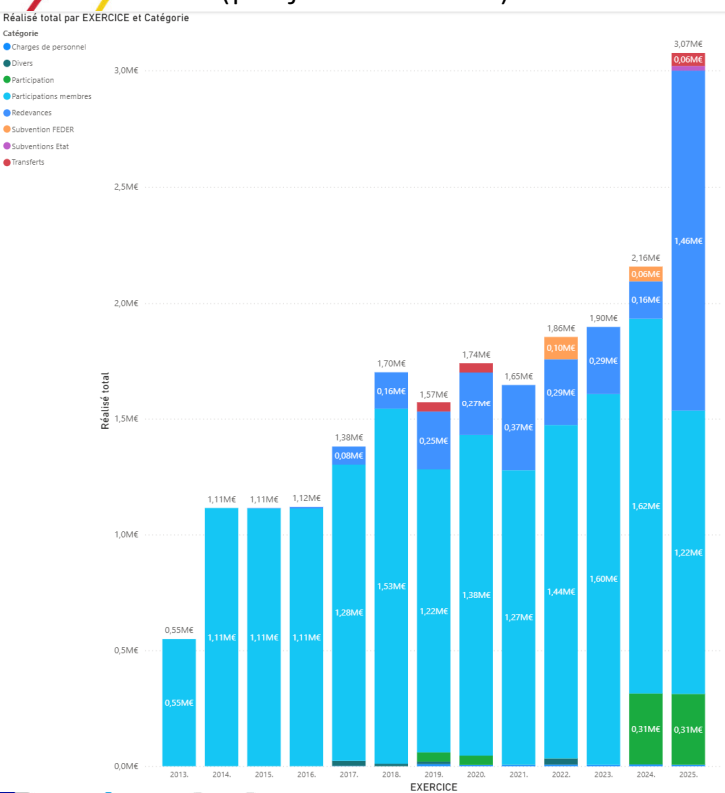


Les dépenses de personnel augmentent moins en 2025 (785 k€) que ce qui avait été prévu lors du DOB et au budget primitif (873 k€), la date des nouveaux recrutements ayant été optimisée par rapport à l'activité du SMO.

Les charges d'emprunt liées au remboursement des intérêts de la dette ont atteint leur pic en 2023 et continuent à décroître plus rapidement en 2025, grâce à la baisse des taux d'intérêts impactant une part minoritaire de la dette.

Le montant des dépenses d'abonnement de l'ENT (272 k€) augmente entre 2024 et 2025, en raison de l'actualisation des prix du marché et de nouvelles prestations de sécurité, mais ces dépenses sont intégralement compensées par les contributions des collectivités bénéficiaires.

# Budget principal : Évolution des recettes de fonctionnement (projection 2025)

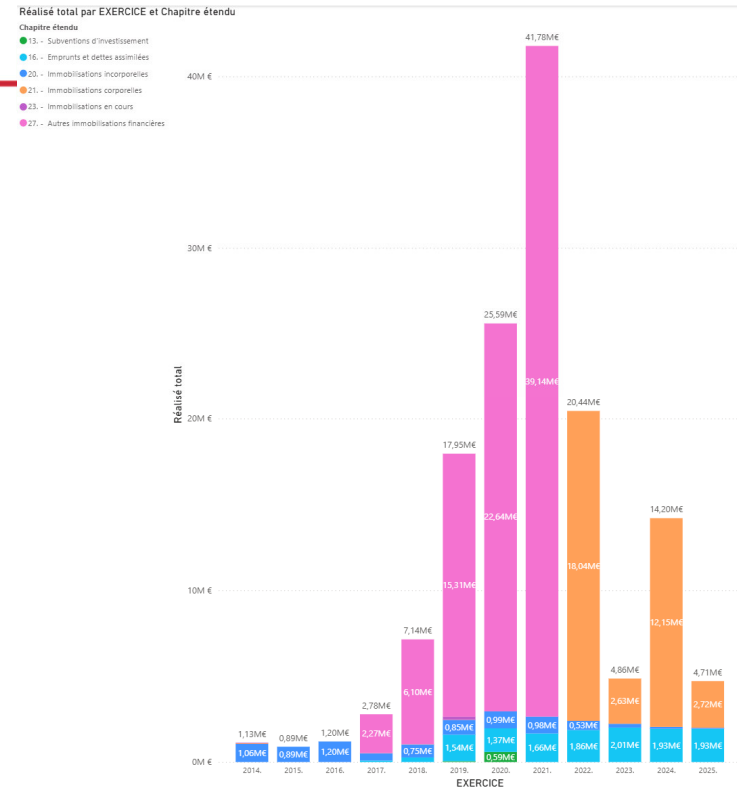
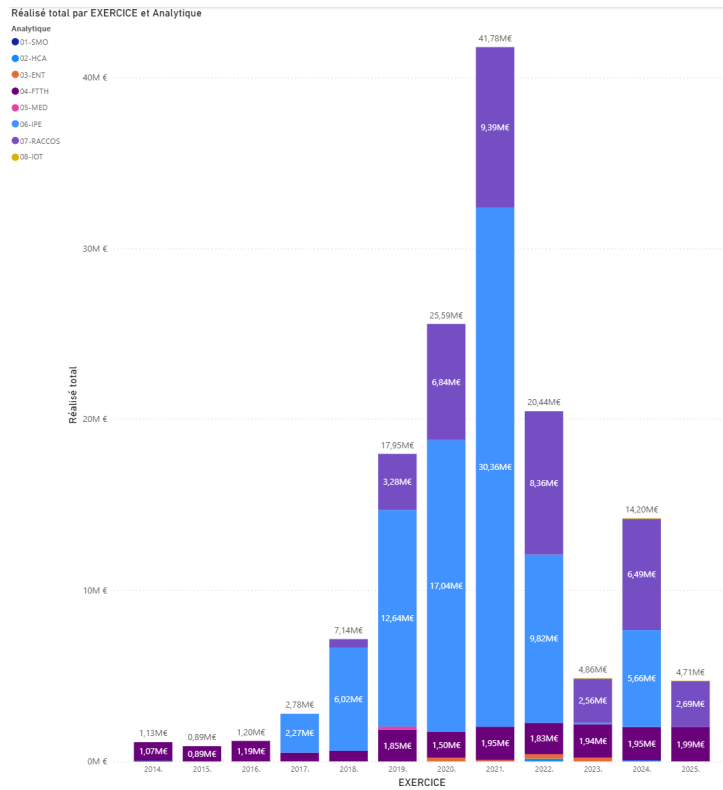
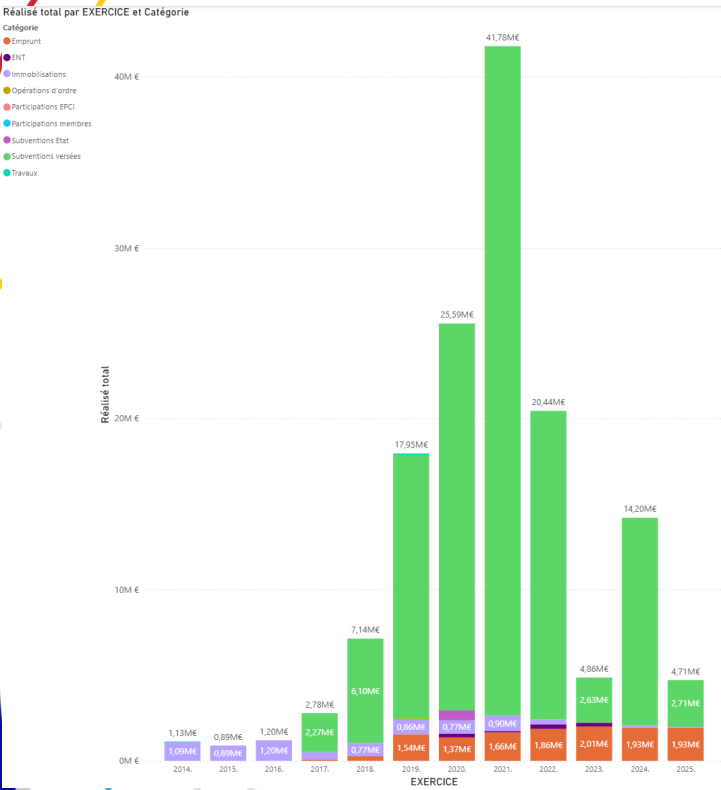


L'avenant n°12 à la DSP a créé une recette exceptionnelle, de partage du gain financier lié à la réorganisation du financement du délégataire de la DSP, d'un montant de 1 150 000 €.

Cette recette exceptionnelle déduite, les recettes de fonctionnement ont diminué de 240 k€ entre 2024 et 2025, en raison de la baisse de participation des membres, pour partie pérenne (contribution statutaire réduite à 828 k€), et pour partie ponctuelle (déduction des recettes FEDER affectées au fonctionnement du SMO de 215 k€). Les autres recettes (participations des collectivités pour la compétence « ENT » et redevances de la DSP affectées au fonctionnement) restent relativement stables.



# Budget principal : Évolution des dépenses d'investissement (projection 2025)

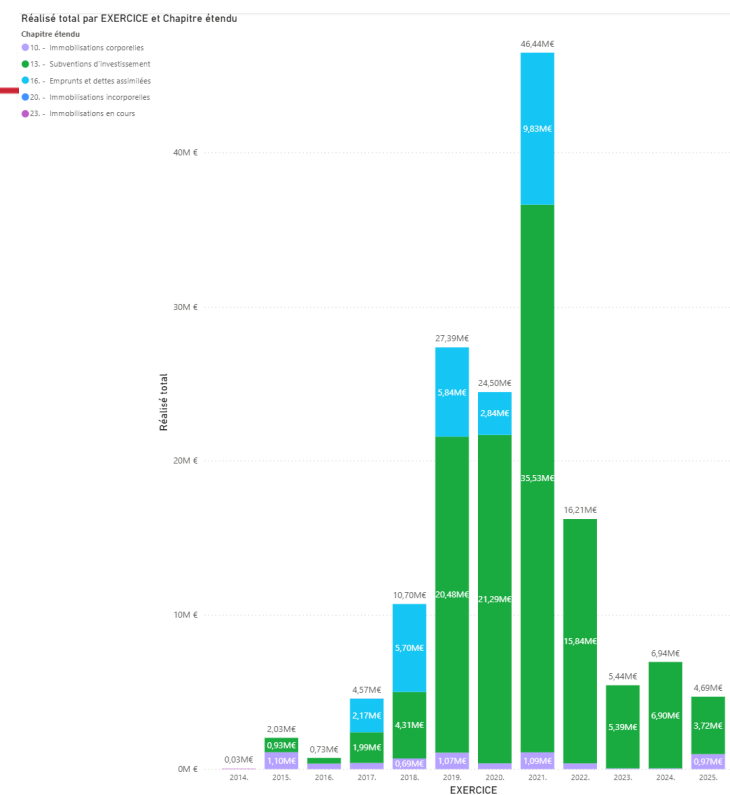
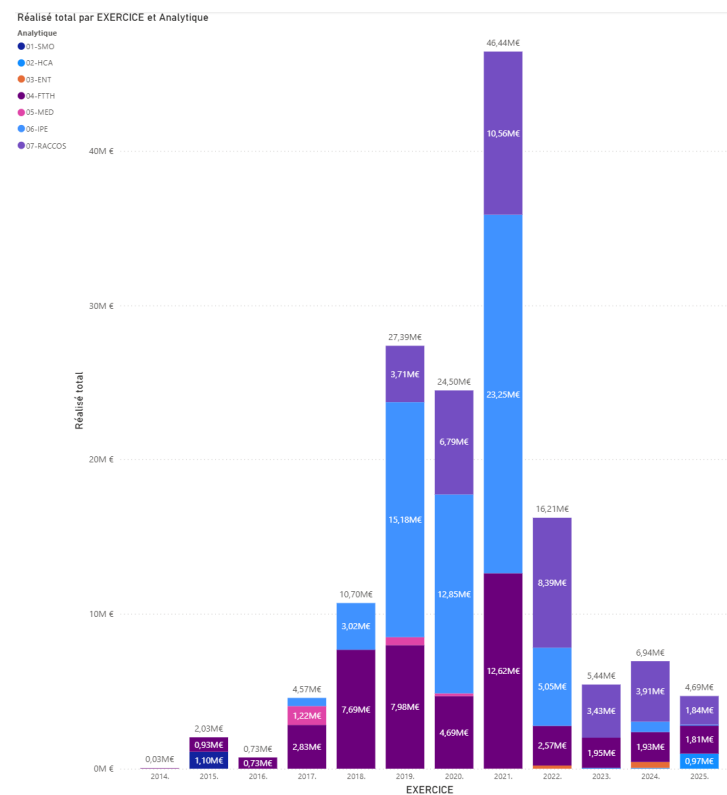
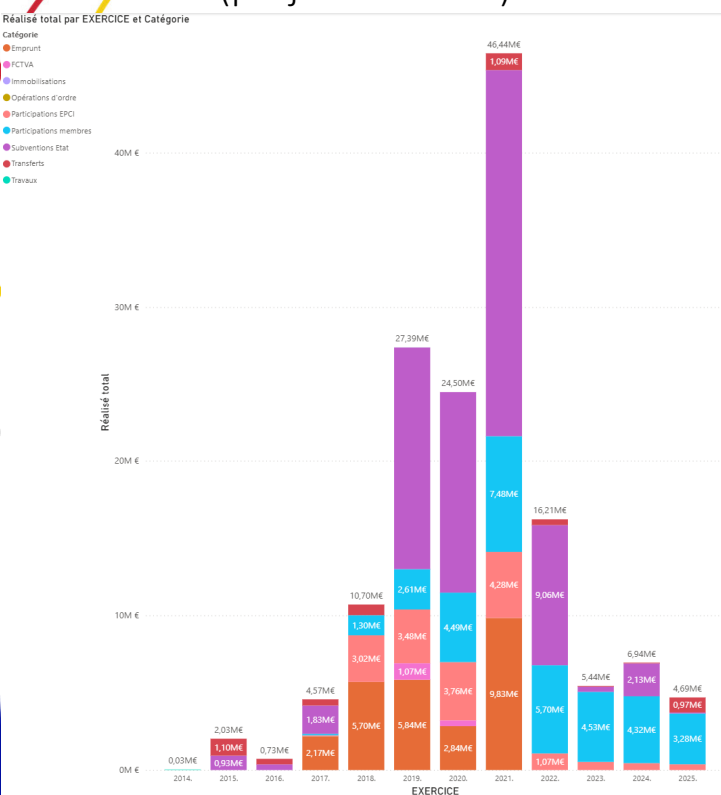


Le montant des dépenses d'investissement consacré au remboursement du capital de l'emprunt est désormais stabilisé à 1 933 921 €, en l'absence de nouveaux tirages d'emprunt. Une échéance de remboursement en 2022 avait cependant été reportée sur l'exercice 2023, pour un montant de 71 240 €.

Le montant des immobilisations incorporelles baisse de nouveau à environ 60 k€. Ce poste est composé des études relatives au THD et des prestations de contrôle de la DSP, qui en formaient la plus grande part avant d'être reprises en interne par le personnel du SMO en 2022. L'investissement initial pour l'ENT a aussi été comptabilisé dans ce chapitre jusqu'en 2023.

La baisse des dépenses d'investissement observée en 2023, notamment parce que le solde de subvention pour la construction (5,46 M€) n'avait pas encore été demandé par le délégataire, a connu sa compensation sur l'exercice 2024, avec la reprise des demandes de subventions par le délégataire. Les négociations conclues dans l'avenant 10 à la DSP ont cependant permis de diminuer l'enveloppe globale de subventions à verser. En 2025 le délégataire n'a appelé qu'un relativement faible montant de subvention, de l'ordre de 2,7 M€.

# Budget principal : Évolution des recettes d'investissement (projection 2025)



La participation des EPCI continue de baisser en 2025, puisqu'elle ne sert plus qu'à couvrir le financement des raccordements dont le nombre est en diminution chaque année.

Les membres, qui financent la construction par l'emprunt, ont aussi bénéficié d'une baisse de leur participation dès 2023, liée au ralentissement des raccordements.

Les subventions FSN versées par l'État, sur service fait, baissent en proportion des dépenses réalisées. Il est à noter que 64 M€ ont déjà été perçus sur les 72 M€ prévus dans la convention de financement et que, les plafonds de réalisation ayant été atteints sur la construction du réseau comme sur les raccordements, ce sont les soldes de chaque composante qui seront désormais versés. Les demandes de versement en cours d'instruction par l'ANCT représentent un montant de 7,7 M€.

# Réalisation du budget principal 2025 fonctionnement (projection)



EXERCICE	2025.					
	Dépense			Recette		
SENS	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 018 490,35 €</b>	<b>1 815 957,20 €</b>	<b>89,97 %</b>	<b>1 919 862,01 €</b>	<b>3 074 959,16 €</b>	<b>160,17 %</b>
+ 011. - Charges à caractère général	213 000,00 €	162 170,89 €	76,14 %			
+ 012. - Charges de personnel et frais assimilés	872 653,03 €	784 783,54 €	89,93 %			
+ 013. - Atténuations de charges					6 266,88 €	100,00 %
+ 042. - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 100,00 €	10 100,00 €	100,00 %			
+ 65. - Autres charges de gestion courante	312 737,32 €	308 265,36 €	98,57 %			
+ 66. - Charges financières	610 000,00 €	550 637,40 €	90,27 %			
+ 74. - Dotations et participations				1 568 554,28 €	1 528 554,28 €	97,45 %
+ 75. - Autres produits de gestion courante				351 207,73 €	1 540 038,00 €	438,50 %
+ 77. - Produits exceptionnels				100,00 €	100,00 €	100,00 %
<b>Total</b>	<b>2 018 490,35 €</b>	<b>1 815 957,20 €</b>	<b>89,97 %</b>	<b>1 919 862,01 €</b>	<b>3 074 959,16 €</b>	<b>160,17 %</b>



Selon la projection, le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 90% pour les dépenses et de 100% pour les recettes, hors le gain financier obtenu par l'avenant 12 à la DSP, qui n'est pas une recette récurrente (Sans prise en compte du résultat d'exploitation reporté ni du virement à la section d'investissement).

# Réalisation du budget principal 2025 investissement (projection)



EXERCICE	2025.					
	Dépense			Recette		
SENS	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
SECTION						
<b>Investissement</b>	<b>30 548 860,36 €</b>	<b>5 111 437,70 €</b>	<b>16,73 %</b>	<b>12 119 527,66 €</b>	<b>5 103 236,96 €</b>	<b>42,11 %</b>
+ 024. - Produit des cessions d'immobilisations				-100,00 €		
+ 040. - Opérations d'ordre de transfert entre sections				10 100,00 €	10 100,00 €	100,00 %
+ 041. - Opérations patrimoniales	400 000,00 €	400 000,00 €	100,00 %	400 000,00 €	400 000,00 €	100,00 %
+ 10. - Immobilisations corporelles				971 725,66 €	971 725,66 €	100,00 %
+ 13. - Subventions d'investissement				10 737 802,00 €	3 721 411,30 €	34,66 %
+ 16. - Emprunts et dettes assimilées	1 935 000,00 €	1 933 920,60 €	99,94 %			
+ 20. - Immobilisations incorporelles	325 000,00 €	58 404,00 €	17,97 %			
+ 21. - Immobilisations corporelles	27 888 860,36 €	2 719 113,10 €	9,75 %			
<b>Total</b>	<b>30 548 860,36 €</b>	<b>5 111 437,70 €</b>	<b>16,73 %</b>	<b>12 119 527,66 €</b>	<b>5 103 236,96 €</b>	<b>42,11 %</b>



Le taux d'exécution des dépenses d'investissement du budget principal apparaît faible pour les raisons suivantes :

- Au chapitre 20 le SMO n'a pas eu besoin de consommer les crédits prévus pour les études (réalisation de 60 k€ pour un budget de 250 k€.) Par ailleurs les investissements prévus pour renouveler la suite de gestion financière et comptable et pour acquérir une suite de gestion RH sont reportés à 2026 (prévision de 70 k€)
- Au chapitre 21 sont inscrits les crédits nécessaires au paiement du solde des subventions à verser pour la DSP, afin de faire face à toute demande du délégataire. Le montant de subventions demandé à été très inférieur aux prévisions, en 2025.

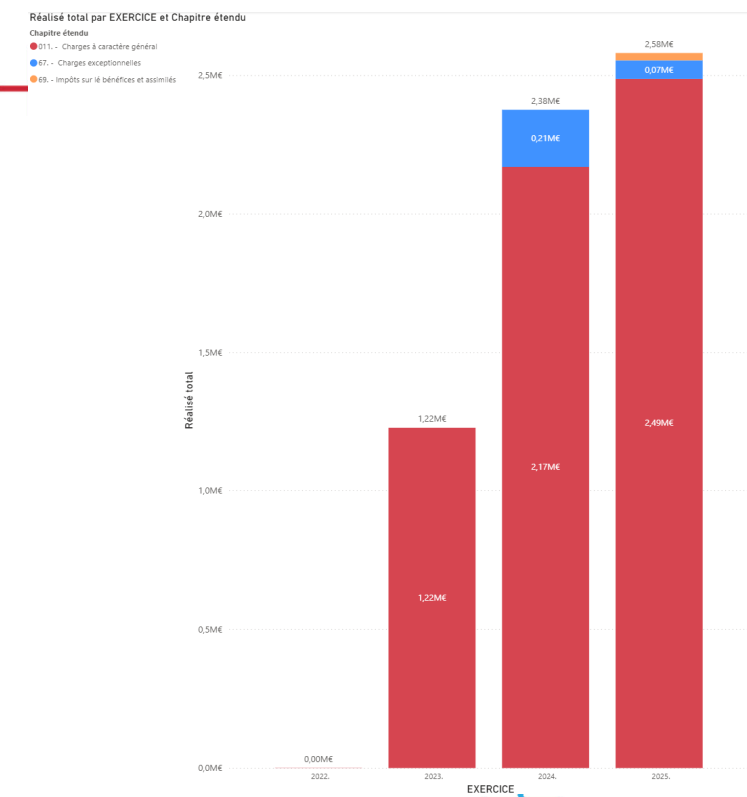
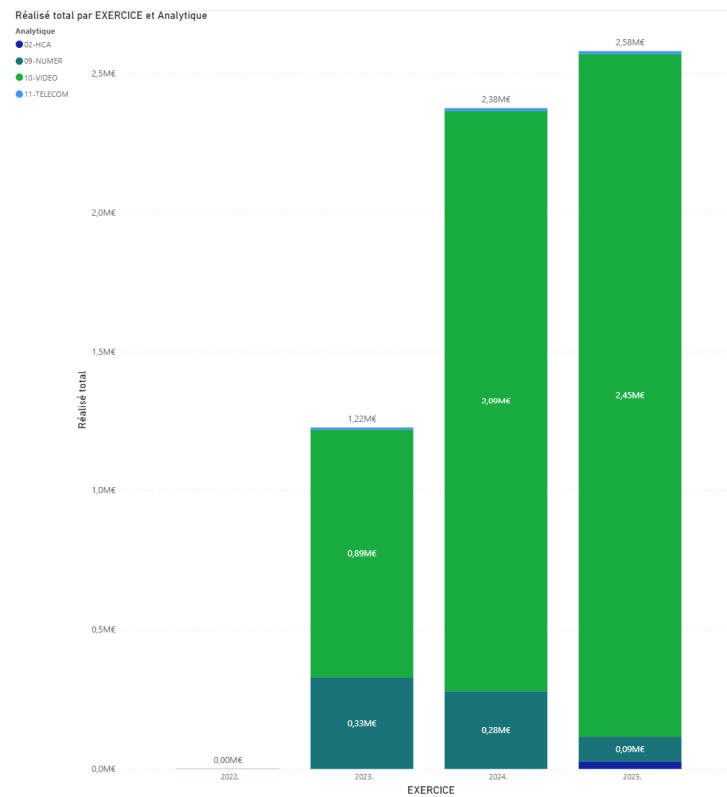
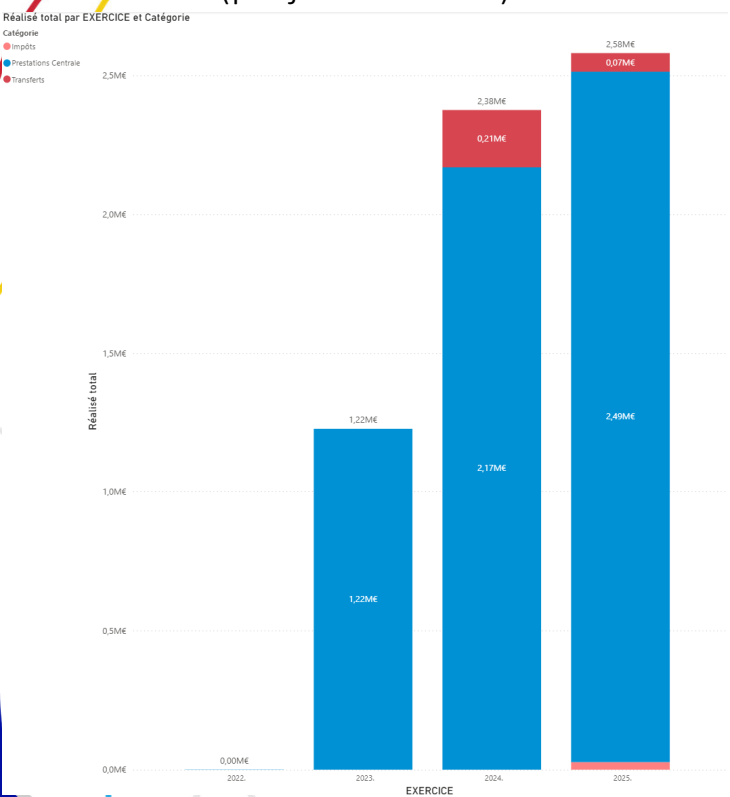
Pour les recettes d'investissement c'est le décalage dans le versement des subventions FSN par l'ANCT, de 2025 à 2026, qui explique la sous-réalisation du chapitre 13.

## Budget annexe centrale d'achat

- L'année 2025 a vu la poursuite de l'activité de la centrale d'achat, démarrée en 2023, aussi bien pour les prestations du Pack Mairie Connectée que pour celles du marché global de performance de vidéoprotection.
- Pour mémoire ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, correspondant à l'activité d'achat-revente de la centrale.
- Par ailleurs seules les prestations de vidéoprotection et celles liées au Pack Mairie Connectée, pour lesquelles la centrale d'achat joue le rôle de grossiste, impactent son budget. Les opérations réalisées sur les marchés où la centrale d'achat est intermédiaire sont réalisées directement entre l'adhérent et le fournisseur (devis, commandes, factures, paiements).



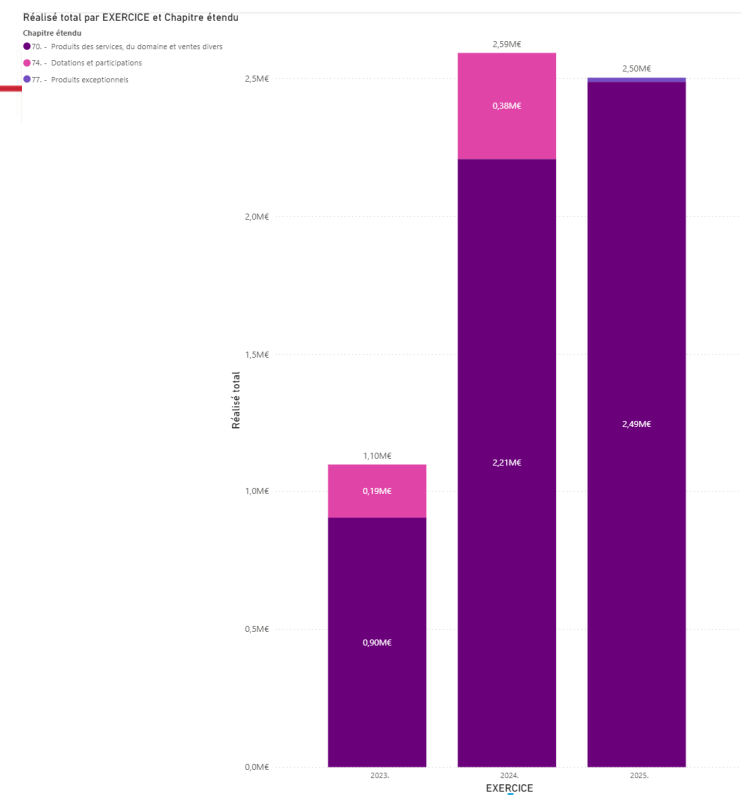
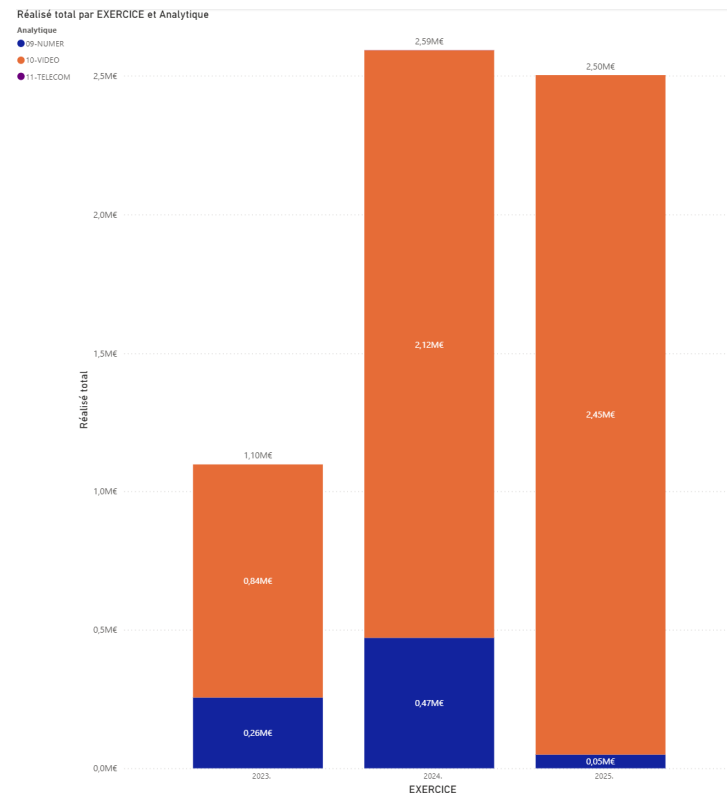
# Budget annexe centrale d'achat : Évolution des dépenses de fonctionnement (projection 2025)



En 2024 l'intégralité des dépenses sur la centrale d'achat concerne des achats de prestations, que ce soit pour le Pack Mairie Connectée (90 k€) ou pour la vidéoprotection (2 455 k€). Le volume d'achats pour la vidéoprotection reste en augmentation entre 2024 et 2025. Les dépenses catégorisées en « Transferts », ou dépenses au chapitre 67 Charges exceptionnelles, correspondent aux reversements des fonds React-EU reçus sur le budget annexe pour des dépenses de personnel imputées sur le budget principal.



# Budget annexe centrale d'achat : Évolution des recettes de fonctionnement (projection 2025)



Les recettes de la centrale d'achat sont constituées de la revente des prestations du Pack Mairie Connectée (50 k€) et de vidéoprotection (2 542 k€).  
 Selon les prévisions d'exécution budgétaire de l'exercice 2025, les recettes (2 452 k€) et le report 2024 (87 k€) permettront de couvrir les dépenses (2 580 k€).

# Réalisation du budget annexe Centrale d'achat 2025 fonctionnement (projection)



EXERCICE	2025.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
<input type="checkbox"/> <b>Fonctionnement</b>	<b>3 287 741,48 €</b>	<b>2 579 984,71 €</b>	<b>78,47 %</b>	<b>3 287 741,48 €</b>	<b>2 501 904,48 €</b>	<b>76,10 %</b>
<input type="checkbox"/> 002. - Résultat d'exploitation reporté				87 741,48 €		
<input type="checkbox"/> 011. - Charges à caractère général	3 206 933,75 €	2 486 465,44 €	77,53 %			
<input type="checkbox"/> 67. - Charges exceptionnelles	55 807,73 €	66 969,28 €	120,00 %			
<input type="checkbox"/> 69. - Impôts sur le bénéfices et assimilés	25 000,00 €	26 550,00 €	106,20 %			
<input type="checkbox"/> 70. - Produits des services, du domaine et ventes divers				3 200 000,00 €	2 486 974,56 €	77,72 %
<input type="checkbox"/> 77. - Produits exceptionnels					14 929,92 €	100,00 %
<b>Total</b>	<b>3 287 741,48 €</b>	<b>2 579 984,71 €</b>	<b>78,47 %</b>	<b>3 287 741,48 €</b>	<b>2 501 904,48 €</b>	<b>76,10 %</b>



Selon la projection le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 78 % pour les dépenses et de 76 % pour les recettes (hors report 2024).

Le principal poste de dépenses et de recettes correspond naturellement à l'activité de vidéoprotection (2,45 M€ de dépenses sur les 2,58 M€ de dépenses de fonctionnement de la centrale d'achat)



# Orientations budgétaires

+  
+  
+ Fonctionnement et Investissement du SMO : hypothèses d'évolutions





# Fonctionnement sur le budget principal: hypothèses d'évolution

## Hypothèses stables en 2026 :

- Les éventuels besoins ENT seront traités sur ressources budgétaires séparées, les dépenses et ressources concernant cette compétence étant équilibrées et distinguées analytiquement (Maintien du tarif à 1,5€)
- Comme en 2024 et 2025, sont intégrés aux recettes de fonctionnement
  - Les frais de contrôle versés par le délégataire (~110 k€)
  - Le gain de refinancement BEI (129 k€)

## Hypothèses en évolution en 2026 :

- La déduction, sur la participation des membres au financement des intérêts de l'emprunt, des économies réalisées en 2024 et 2025 grâce à la baisse des taux :
  - Pour la Région Hauts-de-France : - 58 341,54 €
  - Pour chaque Département : - 29 170,77 €

Exercice	Mandaté	Participations	Ecart
2024	642 679,52 €	700 000,00 €	- 57 320,48 €
2025	550 637,40 €	610 000,00 €	- 59 362,60 €
Total	1 193 316,92 €	1 310 000,00 €	- 116 683,08 €

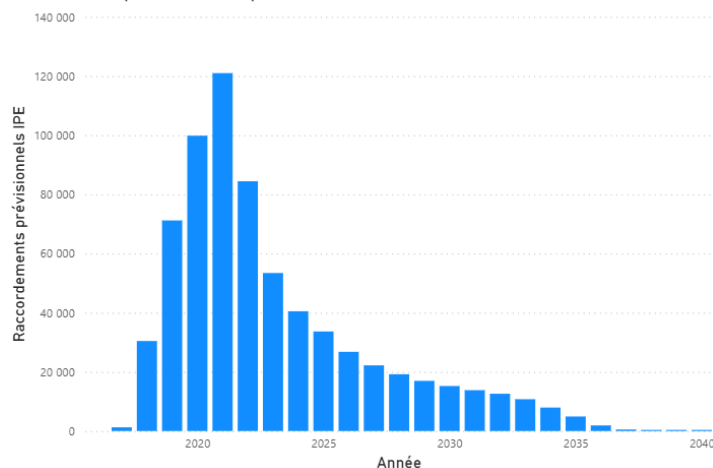
# Fonctionnement sur le budget principal: les RH par activité

Poste	ETP cible 2026	ETP pourvus 31/12/2025	Précisions
<b>Administration générale du SMO</b>	<b>4,83</b>	<b>4,83</b>	
Directeur	1,00	1,00	
Assistante de direction / Responsable RH	1,00	1,00	
Directeur adjoint	1,00	1,00	
Responsable de la communication digitale	0,33	0,33	
Gestionnaire comptable et administratif	0,50	0,50	
Data Analyste	1,00	1,00	
<b>Suivi de la DSP</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	
Responsable du suivi de la DSP	1,00	0,00	1 à recruter (en cours)
Adjoint au responsable de suivi de la DSP	1,00	1,00	
Adjoint au responsable de suivi de la DSP	0,00	1,00	
<b>Déploiement de l'ENT ONE dans les écoles du Nord</b>	<b>0,33</b>	<b>0,33</b>	
Chargé de mission ENT	0,33	0,33	
<b>Mairie Connectée</b>	<b>0,33</b>	<b>0,33</b>	
Chef de projet Mairies connectées	0,33	0,33	
<b>Réseau Multi-Services</b>	<b>6,50</b>	<b>5,50</b>	
Chef de projet services télécoms	1,00	1,00	
Chef de projet Vidéoprotection/IoT	1,00	1,00	
Gestionnaire comptable et administratif	1,50	0,50	0,5 en poste, 1 à recruter
Responsable relations territoires	1,00	1,00	
Chargé relations territoires	2,00	2,00	
<b>Total</b>	<b>14,00</b>	<b>13,00</b>	

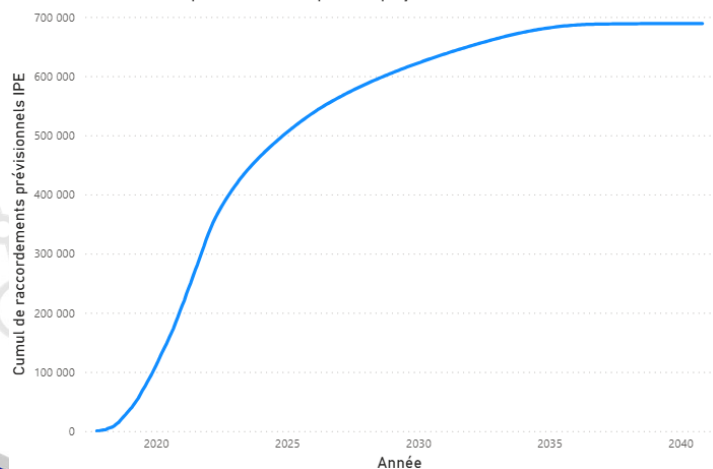


# Investissement sur le budget principal : hypothèses d'évolution

Raccordements prévisionnels IPE par Année



Cumul de raccordements prévisionnels IPE par Date projection IPE



La période de déploiement FttH s'est terminée en 2021. Concernant les subventions, des demandes afférentes ont été reçues en 2022 mais pas en 2023, et le solde a été réglé en 2024.

La majeure partie des investissements concernera le financement des raccordements, standards, longs et sur PBO raccordables sur demande.

Avec la conclusion de l'avenant n°10, la part des subventions pour raccordements longs imputable aux membres fondateurs sera payée entièrement par l'emprunt. La part revenant aux EPCI a été financée dans leur participation à la construction du réseau.

Le financement des PBO raccordables sur demande a aussi été intégré dans le financement de la construction du réseau, par l'emprunt pour les membres fondateurs et par les participations reçues à ce titre pour les EPCI.

Aussi, sur ce pan du projet, il ne reste plus à la charge des membres fondateurs et des EPCI que le financement, sur service fait, des raccordements standards, jusqu'en 2041.

Le Syndicat a poursuivi ses échanges avec Cap Fibre pour détailler le scénario Réseau Multi-Services identifié lors du comité du 15 juin 2023, ce qui aboutit à la proposition d'un avenant n°13 à la DSP au Comité syndical du 18/12/2025. Ce point n'a pas d'impact sur le budget puisque les lignes d'accès sont prises en charge par la DSP

## Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Poste	Montant	Commentaire
Subvention versée pour la construction	76 898 926 €	Enveloppe fixe
Subvention à verser pour les PBO sur demande	9 089 000 €	Enveloppe maximale
Subvention à verser pour les raccordements longs	12 720 402 €	Enveloppe maximale
Subvention à verser pour les raccordements standards	40 000 000€	Avec densification
<b>Subventions à verser</b>	<b>138 708 328 €</b>	
Travaux de MeD, études et contrôle	18 448 294 €	
<b>Dépenses</b>	<b>157 156 622 €</b>	

## Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Poste	Montant	Commentaire
FCTVA	1 820 432 €	
Redevances affectées au projet	2 260 415 €	
<b>Recettes diverses</b>	<b>4 080 847 €</b>	
Subvention FSN à recevoir pour la construction	55 685 599 €	
Subvention FSN à recevoir pour les raccordements longs	4 873 000 €	
Subvention FSN à recevoir pour les raccordements standards	11 946 000 €	
<b>Subventions FSN à recevoir</b>	<b>72 504 599 €</b>	
Participation des EPCI	20 124 793 €	Participation maximale
Participation des membres aux raccordements standards	27 041 414 €	Participation maximale
Emprunt	38 116 163 €	
<b>Recettes</b>	<b>161 867 816 €</b>	

## Budget centrale d'achat

- La vidéoprotection
  - En sa qualité de grossiste la centrale d'achat du Syndicat passe les commandes relatives à la construction des infrastructures au titulaire du marché et se fait facturer, puis refacture les prestations à la collectivité maître d'ouvrage. La maintenance et les services qui concernent l'exploitation font en revanche l'objet d'une facturation directe entre le titulaire et la collectivité. Le marché actuel peut être reconduit jusqu'en août 2026.
- Les services télécoms
  - Pour ces services la centrale d'achat intervient en qualité d'intermédiaire et la facturation est directe du titulaire à la collectivité. Il n'y a pas de mouvements sur le budget de la centrale.
- Le budget de la centrale estimé à 2,8 M€ pour 2026, porté à 4 M€ pour permettre l'inscription des engagements pluriannuels. Les services du syndicat mixte veillent à optimiser les délais entre les décaissements de dépenses et les encaissements de recettes pour optimiser la trésorerie.

# Contributions 2026 pour les membres fondateurs

- Participation statutaire : 828 000 €
  - Région Hauts-de-France : 414 000 €
  - Département du Nord : 207 000 €
  - Département du Pas-de-Calais : 207 000 €
- Fonds de concours pour le remboursement du capital de l'emprunt : 1 933 924 €
  - Région Hauts-de-France : 966 962 €
  - Département du Nord : 483 481 €
  - Département du Pas-de-Calais : 483 481 €
- Participation au remboursement des intérêts de la dette : 500 000 €, à quoi il faut déduire le montant des économies réalisées en 2024 et 2025 grâce à la baisse des taux d'intérêts, soit 116 683,08 € = 383 316,92 €
  - Région Hauts-de-France : 250 000 € - 58 341,54 € = 191 658,46 €
  - Département du Nord : 125 000 € - 29 170,77 € = 95 829,23 €
  - Département du Pas-de-Calais : 125 000 € - 29 170,77 € = 95 829,23 €
- Participation au financement des raccordements standards (prévisionnel ; sera ajusté au réalisé) :
  - Région Hauts-de-France : 590 000 € (+ 11 660 € de reliquat 2025)
  - Département du Nord : 330 000 €
  - Département du Pas-de-Calais : 275 000 €



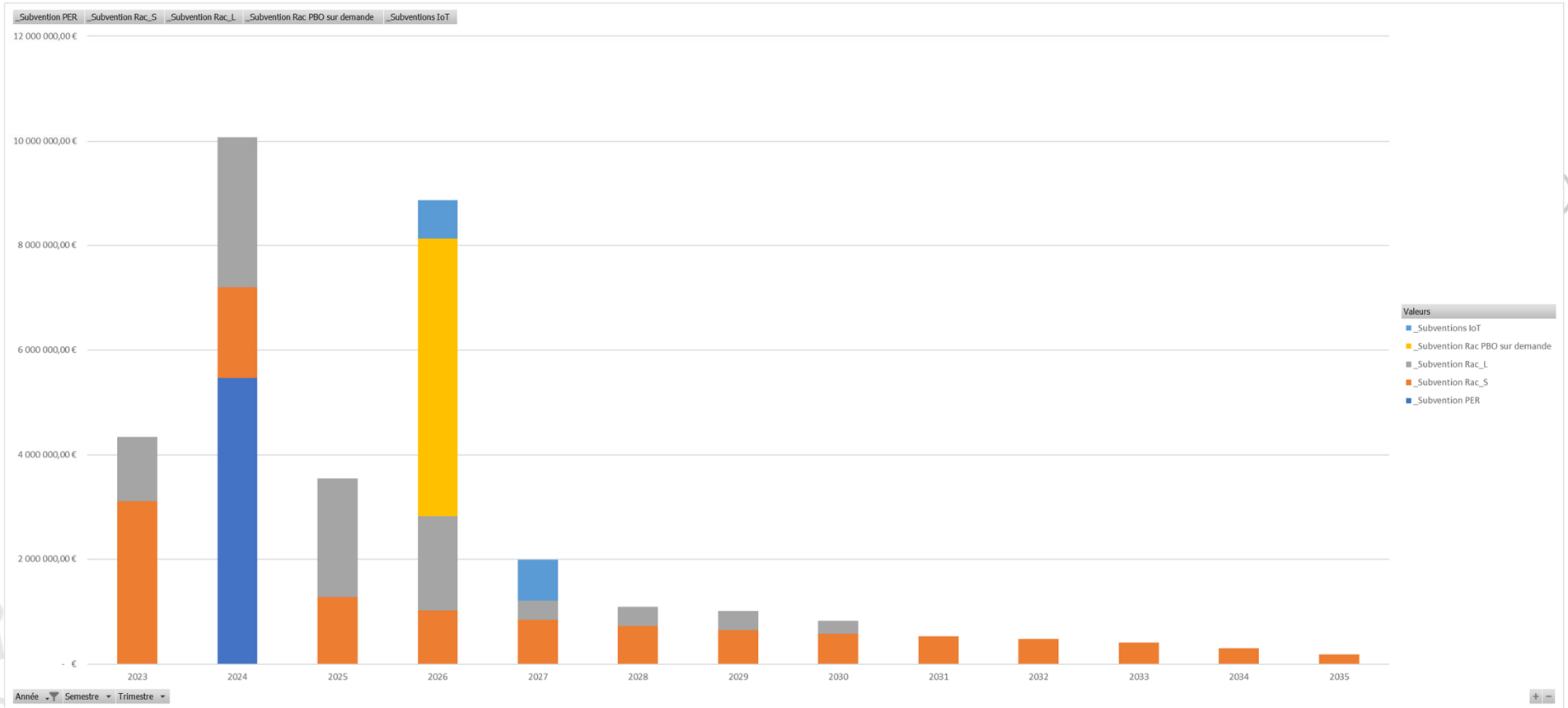
# Engagements pluriannuels

+ +  
+ Programmation des investissements, autorisation de programme





# Investissement au budget principal : prévisionnel des dépenses



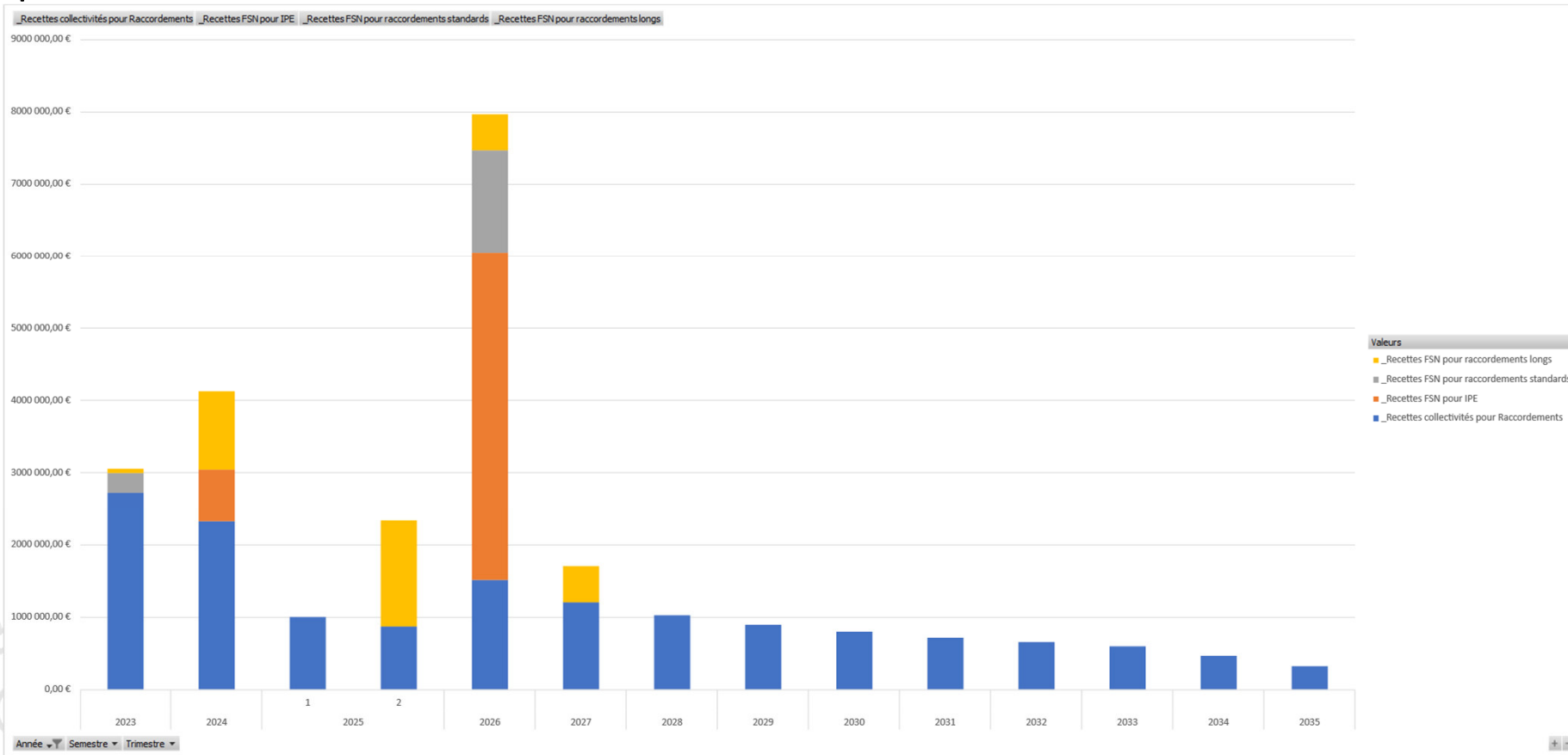
Concernant le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique FttH sur le Nord et le Pas-de-Calais, 2023 devait être la dernière année de dépenses relatives à la phase de déploiement, à l'exception du financement du déploiement des points de branchements optiques pour les raccordements sur demande. Cependant des subventions ont été reportées sur 2026, à hauteur de 5,4 M€.

Toute chose étant égale par ailleurs, ne subsisteront par la suite que des dépenses de financement des raccordements et de remboursement de l'emprunt.

Contractuellement le solde de subventions pour les PBO raccordables sur demandes doit être demandé par le délégataire avant le 04/11/2026, ce qui explique la prévision de dépenses.



# Investissement au budget principal : prévisionnel des recettes



En relation avec les dépenses, les recettes d'investissement ne se rapportent plus qu'aux raccords depuis le second semestre 2022, à l'exception des soldes de subventions FSN, attendus en 2026 pour l'ensemble des composantes à l'exception des raccords longs (2027), ainsi qu'aux participations au remboursement de l'emprunt.

# Autorisation de programme FtthH

N° AP	Libellé	Montant
2017-01	Conception et établissement du réseau FTTH	138 471 056,53 €

Exercice	Chapitre	Libellé	Montant des CP
2017	20	Etudes et contrôles	- €
2017	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	2 267 229,00 €
2018	20	Etudes et contrôles	411 771,97 €
2018	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	6 102 907,00 €
2019	20	Etudes et contrôles	557 289,13 €
2019	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	15 311 138,00 €
2020	20	Etudes et contrôles	644 286,84 €
2020	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	22 618 981,00 €
2021	20	Etudes et contrôles	614 295,04 €
2021	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	39 135 400,50 €
2022	20	Etudes et contrôles	115 088,64 €
2022	21	Immobilisations	18 003 605,00 €
2023	21	Immobilisations	2 500 750,00 €
2024	21	Immobilisations	11 905 427,50 €
2025	21	Immobilisations	8 836 719,18 €
2026	21	Immobilisations	3 366 432,68 €
2027	21	Immobilisations	1 058 143,80 €
2028	21	Immobilisations	970 426,42 €
2029	21	Immobilisations	938 370,62 €
2030	21	Immobilisations	868 057,17 €
2031	21	Immobilisations	695 607,04 €
2032	21	Immobilisations	484 821,73 €
2033	21	Immobilisations	252 174,92 €
2034	21	Immobilisations	127 401,49 €
2035	21	Immobilisations	110 772,79 €
2036	21	Immobilisations	100 811,07 €
2037	21	Immobilisations	95 539,50 €
2038	21	Immobilisations	95 539,50 €
2039	21	Immobilisations	95 539,50 €
2040	21	Immobilisations	95 539,50 €
2041	21	Immobilisations	90 990,00 €

Les Crédits de Paiement 2026 seront recalés en fonction des prévisions budgétaires pour reporter le montant des crédits non consommés en raison du décalage des demandes de subventions de la part du délégataire.



# Dette

+  
+ Structure et perspectives



# Structure de la dette

## Modalités de l'emprunt actuel

Type de dette	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>☐ Dette tranche 1</b>			<b>5 695 328,76 €</b>	<b>2 813 067,93 €</b>	<b>2 839 676,58 €</b>	<b>8 578 873,02 €</b>	<b>19 926 946,29 €</b>
Emprunt solde prêt CA						5 699 144,92 €	<b>5 699 144,92 €</b>
CO9297-01			3 501 263,37 €				<b>3 501 263,37 €</b>
CO9297-07						2 782 128,10 €	<b>2 782 128,10 €</b>
CO9297-05					2 742 076,58 €		<b>2 742 076,58 €</b>
CO9297-03				2 715 467,93 €			<b>2 715 467,93 €</b>
CO9297-02			2 194 065,39 €				<b>2 194 065,39 €</b>
CO9297-04				97 600,00 €			<b>97 600,00 €</b>
CO9297-06					97 600,00 €		<b>97 600,00 €</b>
CO9297-08						97 600,00 €	<b>97 600,00 €</b>
<b>☐ Dette tranche 2</b>	<b>3 528 632,40 €</b>	<b>10 698 242,50 €</b>	<b>3 026 224,92 €</b>	<b>-312 582,79 €</b>			<b>16 940 517,03 €</b>
CO9298-11		8 524 628,36 €					<b>8 524 628,36 €</b>
CO9298-09	3 528 632,40 €						<b>3 528 632,40 €</b>
CO9298-12			3 026 224,92 €	-312 582,79 €			<b>2 713 642,13 €</b>
CO9298-10		2 173 614,14 €					<b>2 173 614,14 €</b>
<b>☐ Tirage complémentaire</b>						<b>1 248 700,00 €</b>	<b>1 248 700,00 €</b>
Emprunt raccordements CD59						774 300,00 €	<b>774 300,00 €</b>
Emprunt raccordements CD62						474 400,00 €	<b>474 400,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 528 632,40 €</b>	<b>10 698 242,50 €</b>	<b>8 721 553,68 €</b>	<b>2 500 485,14 €</b>	<b>2 839 676,58 €</b>	<b>9 827 573,02 €</b>	<b>38 116 163,32 €</b>

L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais comporte 2 tranches identiques en termes de conditions, sauf pour la période de mobilisation :

- Tranche 1 (CO9297) auprès du Crédit Agricole, mobilisable jusqu'au 31/12/2021
- Tranche 2 (CO9297) auprès du Crédit Lyonnais, mobilisable jusqu'au 31/12/2018

Chaque tranche est d'un montant maximal de 21 175 646,29 € et minimal de 16 940 517,03 €.

8 tirages ont été préfixés pour la tranche 1 pour un montant de 14 224 801,37 €, 3 tirages pour la tranche 2 pour un montant de 14 226 874,90 €.

À échéance de la tranche 2 les besoins du Syndicat l'ont amené à ne mobiliser que le minimum contractuel.

A échéance de la tranche 1 les besoins du Syndicat l'ont amené à mobiliser le montant maximum de cette tranche.

# Structure de la dette

## Modalités de l'emprunt actuel

La convention de financement prévoyait :

- 11 tirages prédéterminés, à taux fixes et échéanciers contractualisés,
- La possibilité de réaliser des tirages complémentaires pendant les périodes de mobilisation de chaque tranche, à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois,
- La possibilité de réaliser la fixation des taux pour ces tirages complémentaires à n'importe quel moment de la période d'amortissement.

À ce jour la dette du Syndicat comporte :

- Les 11 tirages à taux fixes prévus dans la convention de financement,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 2, pour respecter l'engagement minimal à échéance de la période de mobilisation, réalisé à taux variable indexé le 31/12/2018 et dont le taux a été fixé au 01/01/2020,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 1, pour mobiliser le solde de cette tranche, réalisé le 30/06/2021, à taux variable indexé,
- Deux tirages complémentaires sur la tranche 1, pour compléter le financement des raccordements des Départements au titre de l'exercice 2021, réalisés le 31/12/2021, à taux variable indexé.

Les montants de ces tirages sont remis à la disposition du financement de l'IPE par le remboursement, par les bénéficiaires, du financement des raccordements que ces tirages ont permis, à hauteur du capital restant dû. (en 2023 pour le CD62 et en 2024 pour le CD 59)

Le Syndicat et les correspondants experts chez ses membres, surveille l'évolution de l'index sur lequel sont adossés les taux des emprunts à taux variables, ainsi que les taux fixes rencontrés sur les marchés financiers, afin de déterminer le meilleur moment pour en fixer les taux. Les préconisations des services financiers sont, jusqu'à nouvel ordre, de laisser les 3 derniers tirages sur un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois.

## Structure de la dette : hypothèses d'évolution

L'avenant 10 à la DSP permet de financer la subvention pour les raccordements longs sans avoir à mobiliser de dette supplémentaire à ce titre.

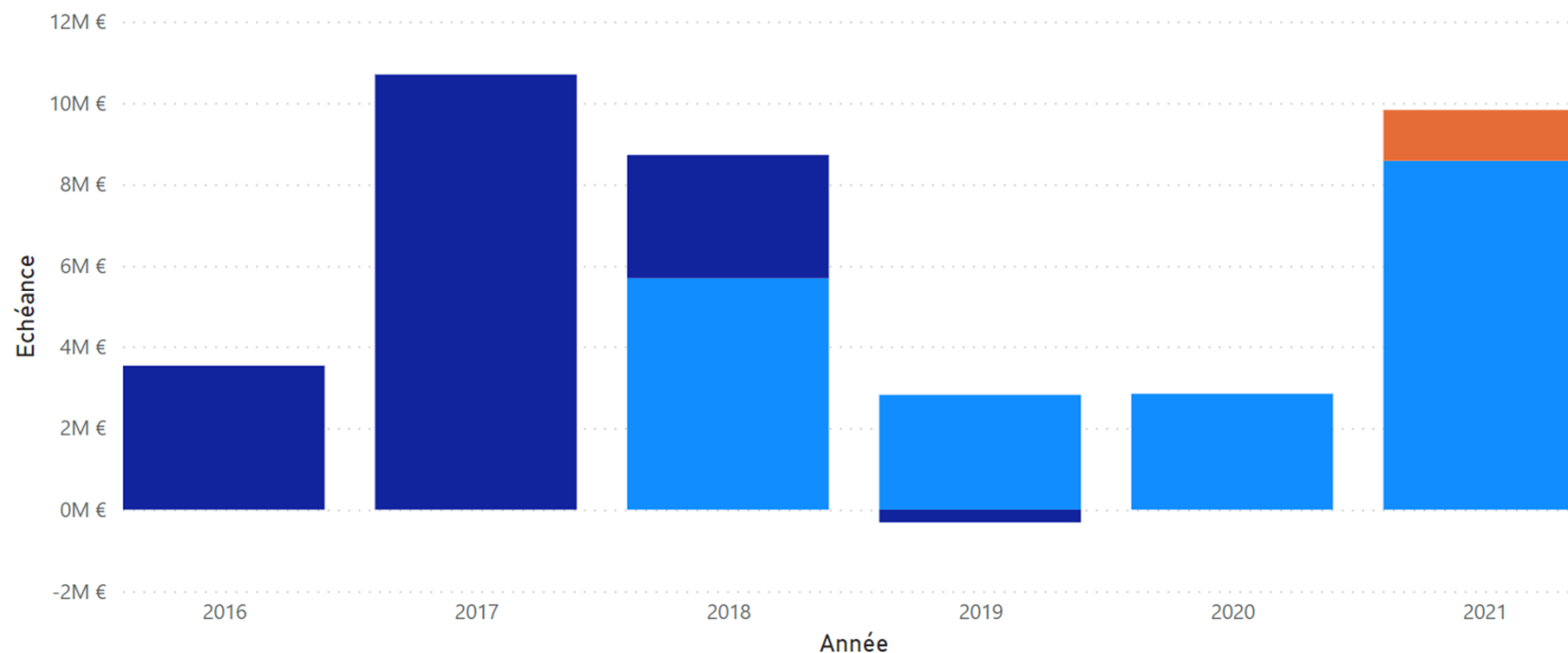
L'emprunt pour le financement du réseau FttH est donc stabilisé.

La dette du Syndicat a un profil classique et sain.

# Evolution de la dette : tirages

Tirages dette bancaire

Type de dette ● Dette tranche 1 ● Dette tranche 2 ● Tirage complémentaire

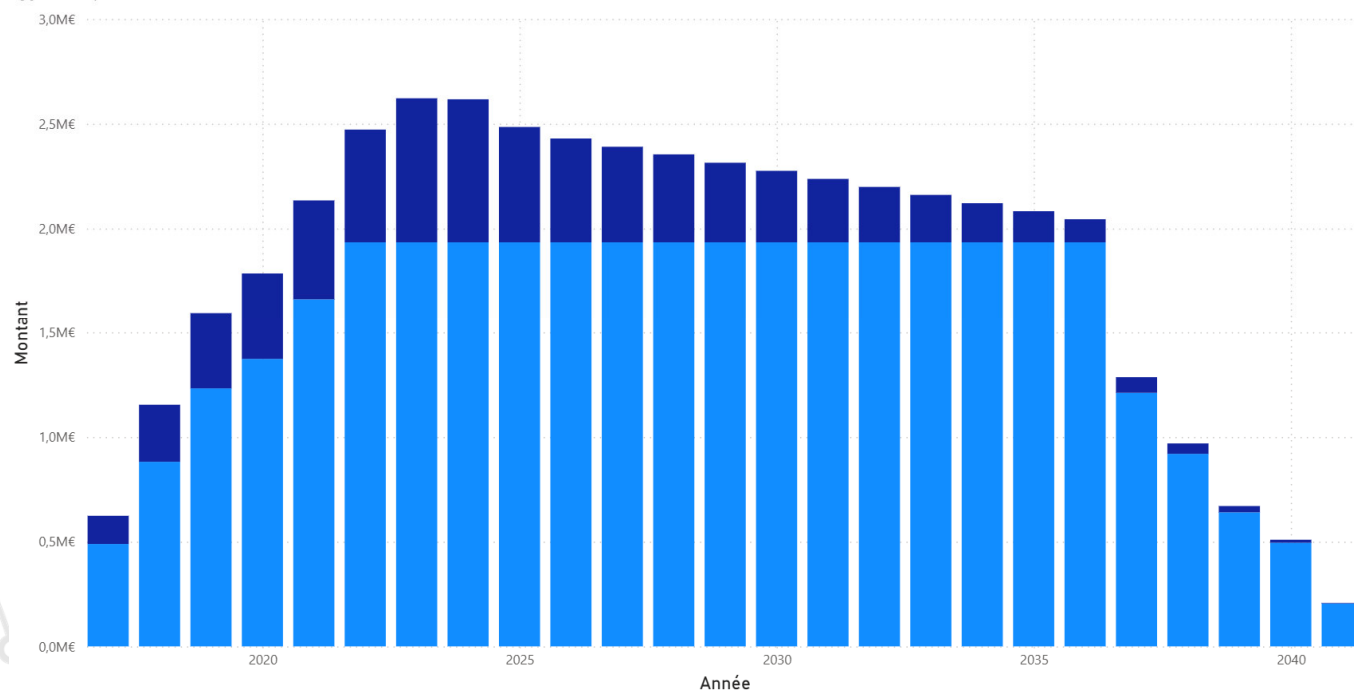


Les derniers tirages sur l'emprunt actuel ont été réalisés en 2021, dont les tirages spécifiques au financement des raccordements par les Départements et le tirage du solde de la tranche 1.

# Evolution de la dette : échéancier

Montant par Année et Type

Type ● Capital ● Intérêt

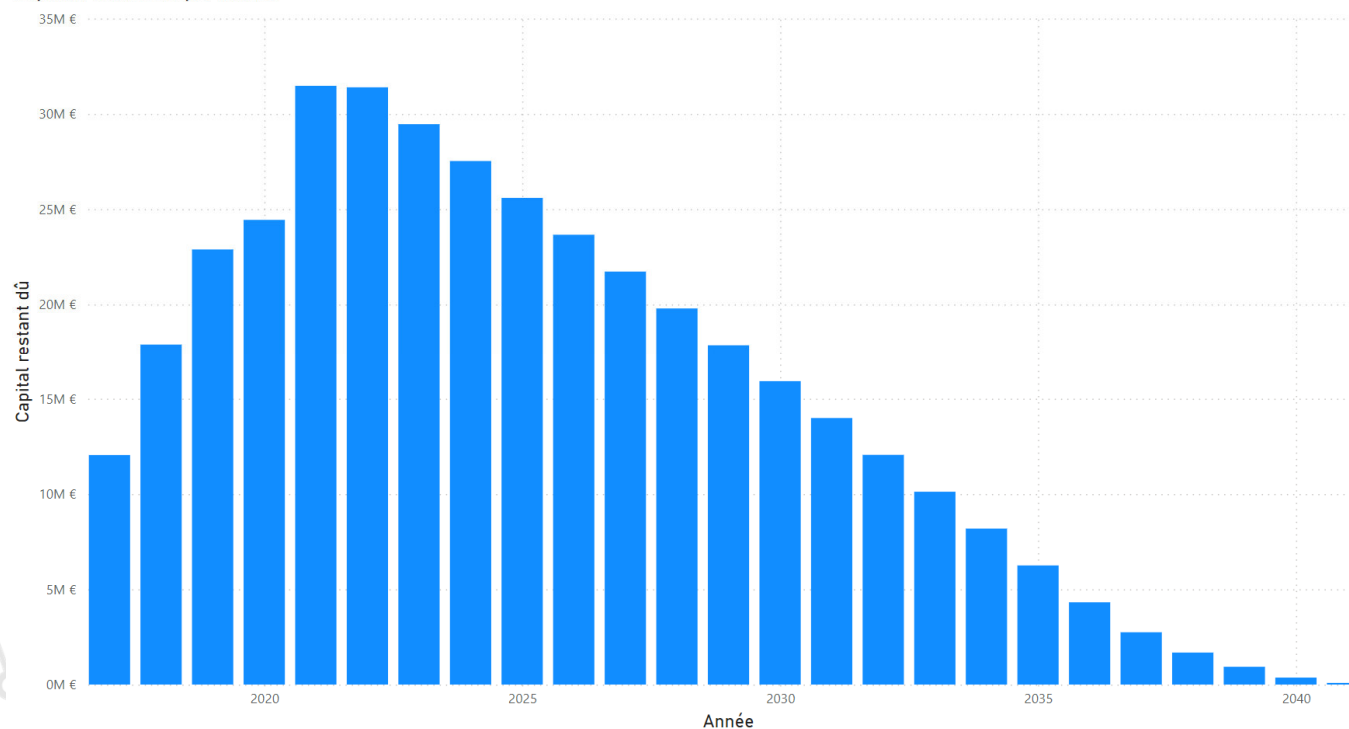


Le dernier tirage sur l'emprunt FttH ayant eu lieu le 31/12/2021, le montant des échéances annuelles de remboursement du capital s'est stabilisé dès 2022.

À partir de 2037 les premiers tirages seront entièrement remboursés et la charge de remboursement se trouvera diminuée. 3 tirages étant à taux variable, indexé sur l'Euribor 3 mois, le montant des échéances de remboursement des intérêts a augmenté en 2023 mais a commencé à diminuer dès 2024. Cette baisse des taux s'est traduite par une diminution de charge de l'ordre de 60 k€ pour l'exercice 2025.

# Evolution de la dette : capital restant dû

Capital restant dû par Année



Depuis 2021, année des derniers tirages pour l'emprunt FttH et où le capital restant dû a atteint son maximum, le montant de la dette diminue chaque année.

Elle s'éteindra en 2041, année des derniers remboursements.



# Ressources humaines

+  
+  
+ Évolution et perspectives



## Bilan 2025

Les prévisions de consommation budgétaire 2025 s'élèvent, pour les dépenses de personnel, à 785 k€, pour un total de dépenses en section de fonctionnement de 1 816 k€, soit 43,22 % des dépenses de fonctionnement.

L'année 2025 a été marquée par de profondes évolutions au sein de l'activité du Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique, qui a continué sa transformation pour accompagner les collectivités de son territoire et développer des services à leur intention.

Ainsi, 2025 a vu se constituer une équipe consacrée à l'accompagnement des collectivités et de leurs établissements publics dans les domaines d'action du Syndicat mixte, à savoir les services numériques de base, la cybersécurité, les services de télécommunication, la vidéoprotection et l'Internet des objets (IoT).

Le réseau public de communications électroniques bas débit, sur technologie LoRaWAN, a commencé à être déployé sur le territoire du Syndicat mixte et de premières collectivités sont en cours d'équipement. L'équipe du Syndicat mixte est mobilisée pour la réussite de ce projet.

## Bilan 2025 et perspectives 2026

Pour faire face à ce développement, le syndicat Mixte a modifié son organigramme, et proposera en 2026 de nouveaux services (RMS « Réseau Multi Services).

Suivant la décision du comité syndical du 5 juillet 2024, l'équipe du syndicat mixte a été étoffée selon les besoins des activités liées au Réseau Multi-Services, au moyen de recrutements en contrats de projet.

Les profils sont les suivants :

- Deux agents chargés de relations avec les territoires
- Un responsable des relations avec les territoires
- Une alternante Data Analyst

2026 pourrait voir l'équipe complétée comme prévu avec :

- Un adjoint au contrôle de la DSP pour le suivi du déploiement d'un réseau LoRa pour l'internet des objets (recrutement en cours suite au départ en retraite de M. Pecqueur)
- Un gestionnaire comptable

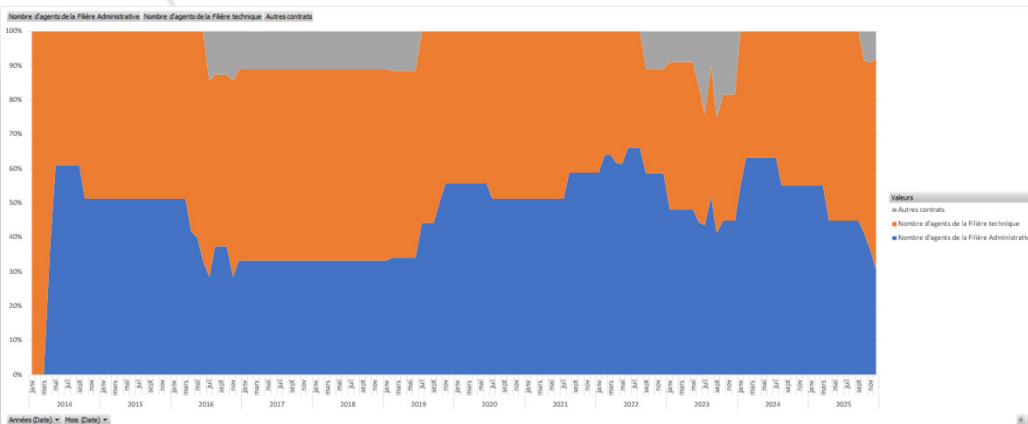
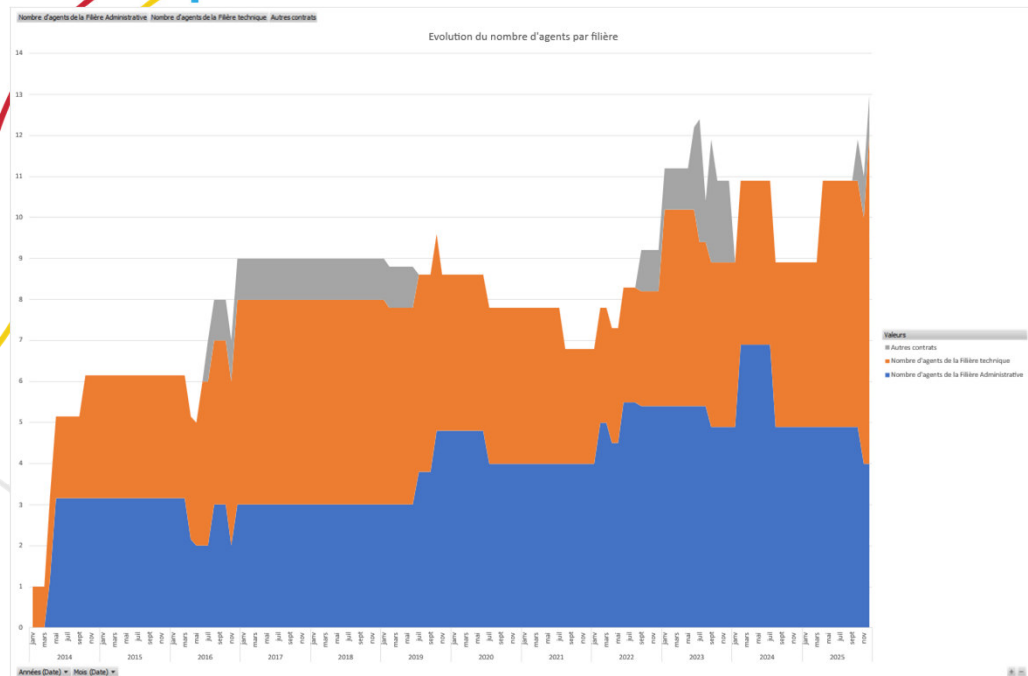
Pour l'année 2026 un montant total de 875 000 euros sera inscrit au budget pour les dépenses de personnels.

# Évolution de la Structure du personnel : filière

Le SMO reste une petite structure employant, depuis fin 2016 et jusqu'à cette année environ 9 agents (hors intérim). Conformément aux décisions prises par le Comité syndical le Syndicat mixte compte 11 agents, depuis novembre 2025.

Seules les filières technique et administrative sont représentées au SMO, en proportion à peu près égale depuis sa création. Avec les recrutements réalisés pour le RMS et la promotion des services du Syndicat mixte, la filière technique est désormais majoritaire.

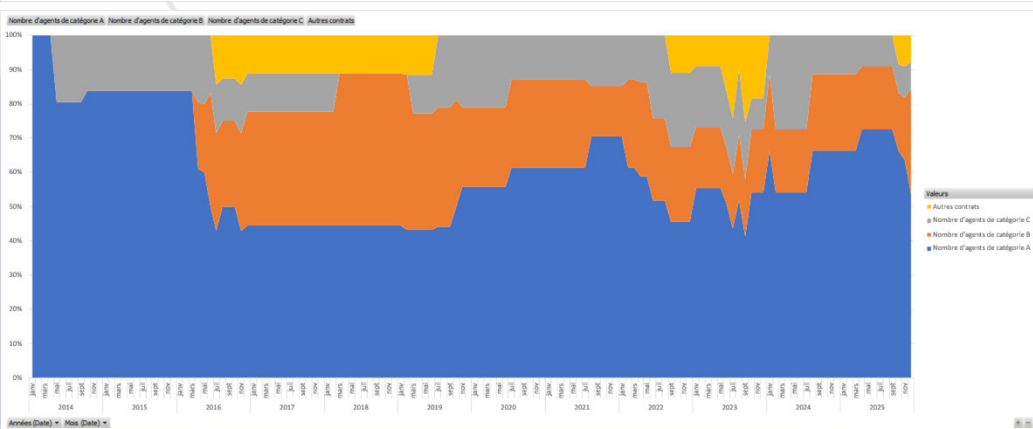
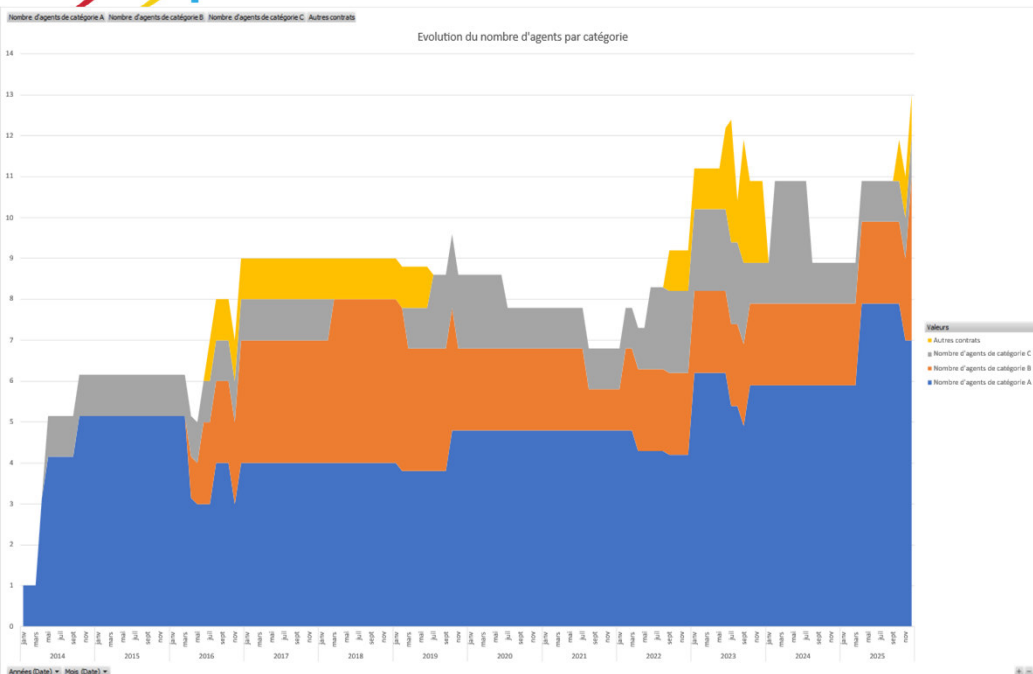
Cependant la gestion des ressources humaines au SMO repose avant tout sur les compétences de chacun, et on a pu voir des agents de la filière technique occuper des fonctions administratives, et inversement.



Filières	En nombres d'agents	En pourcentage
Administrative	5	55,56
Technique	4	44,44
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100,00</b>



# Évolution de la Structure du personnel : catégorie



Le personnel du SMO est traditionnellement composé en majorité d'agents de catégorie A. Cela peut s'expliquer par le petit nombre d'agents face à l'étendue et à la complexité des missions du SMO, qui relèvent pour beaucoup du pilotage et de la stratégie ou de la haute technicité. Il est à noter que, conformément à sa politique de valorisation des compétences, le SMO a recruté des agents de catégorie B et C sur des fonctions leur offrant un potentiel de promotion. La proportion réelle de postes aux missions relevant de catégorie A et B est ainsi plus importante que la proportion d'agents de ces catégories.

	CATEGORIE			TOTAL
	A	B	C	Total
<b>TITULAIRES</b>	3	2	1	6
<i>Dont agent en mise à disposition</i>	1			
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS</b>	3			3
<b>TOTAL AGENTS</b>				<b>9</b>

Répartition des agents du Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique au 31/10/2025 par catégories hiérarchiques et catégories de contrat

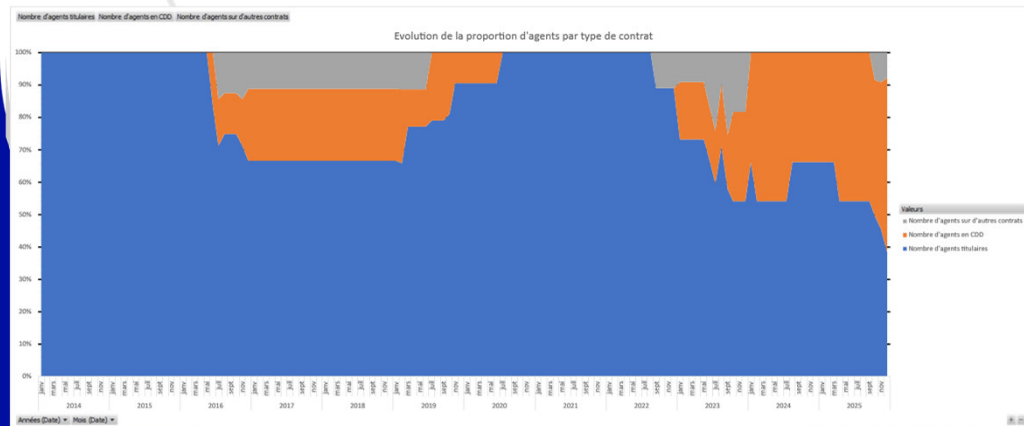
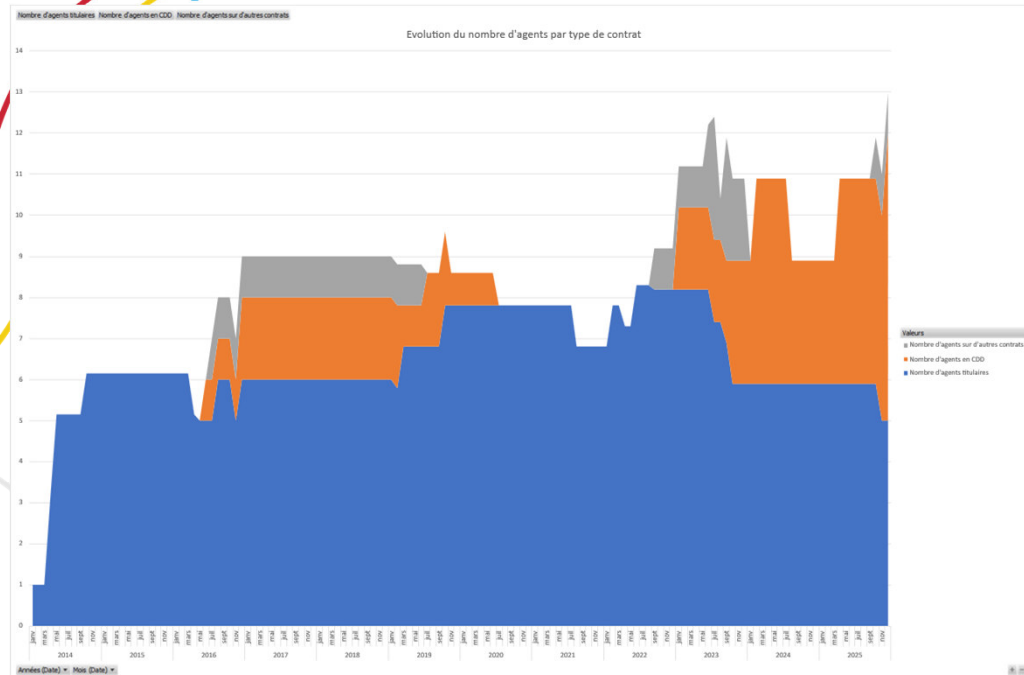
# Évolution de la Structure du personnel : contrat

La règle reste au SMO, comme il se doit dans la fonction publique territoriale, de recruter des agents titulaires, le recours aux autres contrats relevant de l'exception. Cependant en phase de déploiement du réseau THD de fibre optique, comme aujourd'hui dans la phase de déploiement des services numériques aux collectivités, le SMO doit recourir à des compétences qui sont très rares dans la fonction publique territoriale. Le SMO a donc recours aux contrats à durée déterminée pour le recrutement de techniciens et ingénieurs dans les domaines des télécommunications.

Les autres contrats représentent les contrats d'avenir (période 2016-2019 : 1 ETP en assistance administrative) et les contrats d'intérim pour le Pack Mairie Connectée.

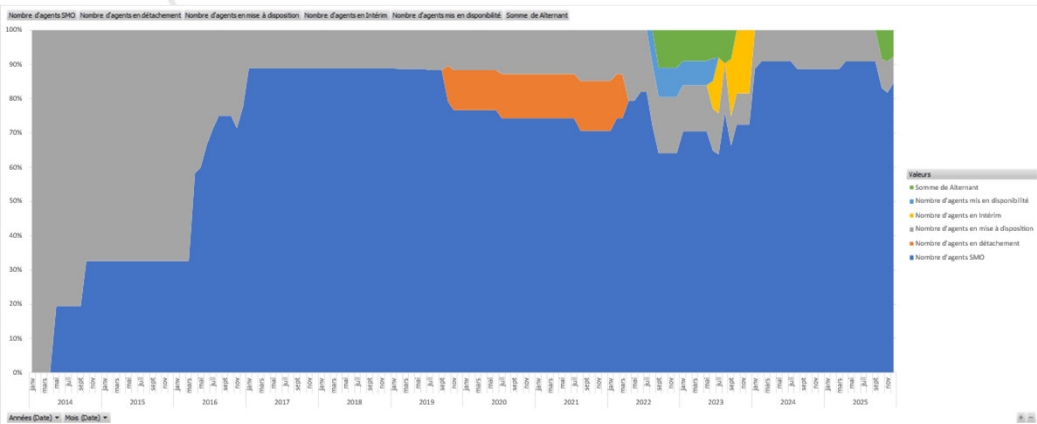
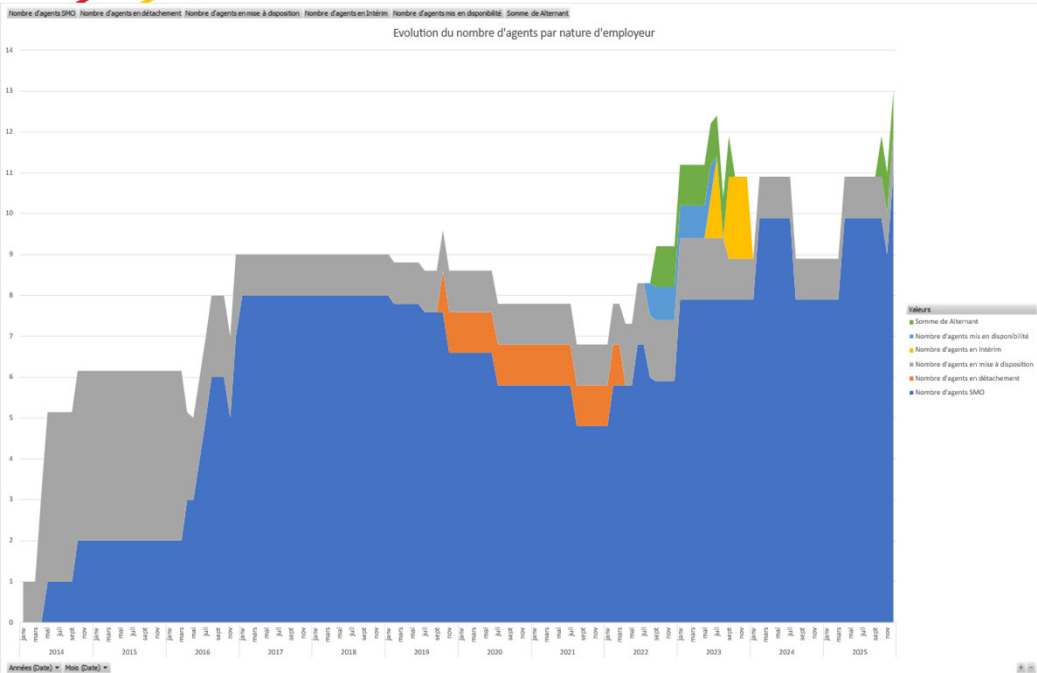
En 2025 les recrutements pour l'activité Réseau Multi-Services ont été réalisés sous forme de contrats de projets, particulièrement adaptée au contexte et au calendrier du déploiement de ce projet.

De ce fait on compte désormais plus d'agents sous contrat que de titulaires de la FPT dans les effectifs du Syndicat mixte.





# Évolution de la Structure du personnel : employeur



Le SMO a commencé son activité avec des agents mis à disposition (Département du Pas-de-Calais et Région Nord – Pas-de-Calais). Depuis la fin 2016 seul un agent reste en mise à disposition, le reste des agents étant employé directement par le SMO, à l'exception de la période 2019-2021 qui a vu un agent détaché de l'éducation nationale.

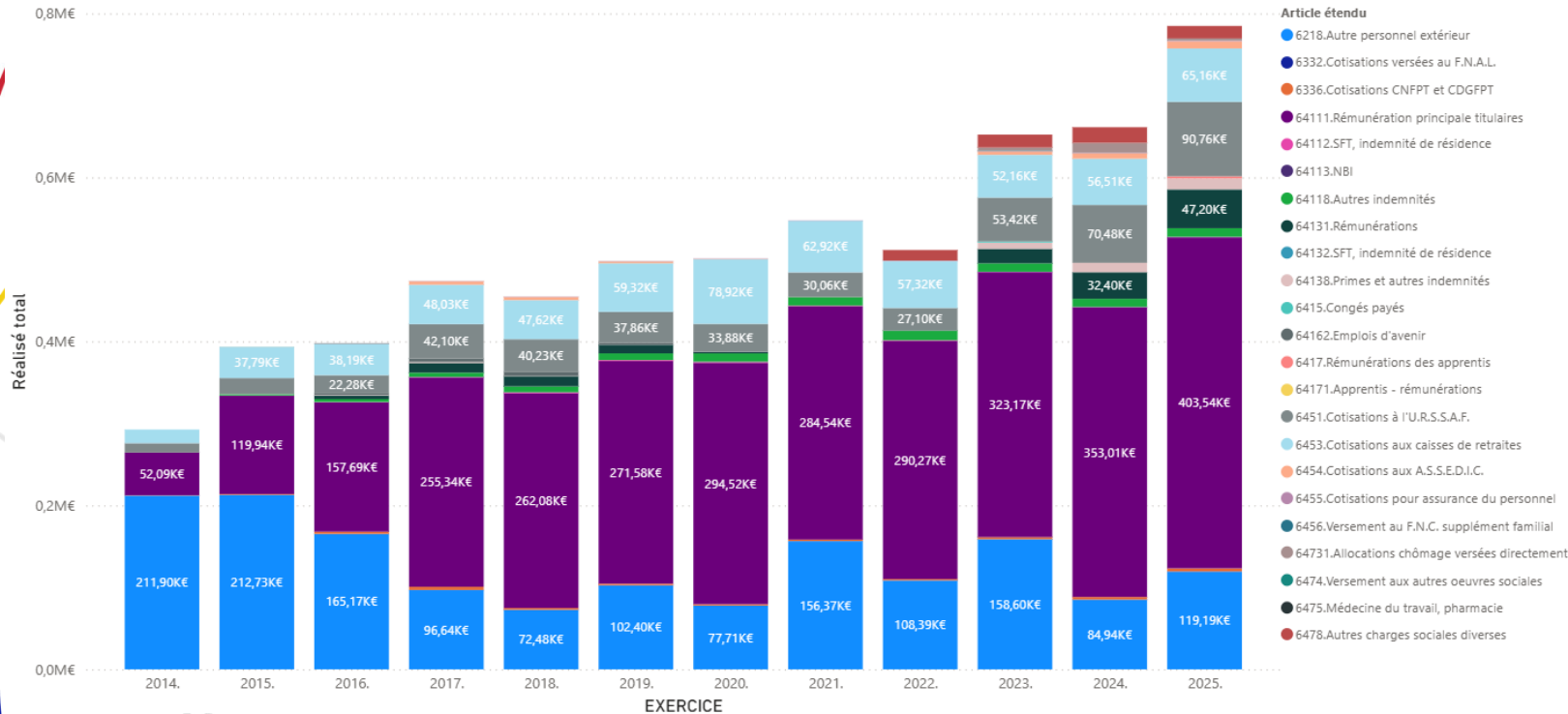
Le SMO a aussi accueilli un étudiant en alternance en 2022-2023, et accueille aujourd'hui une étudiante en alternance pour travailler sur les sujets relatifs aux données (data analyse)





# Évolution des frais de personnel

Réalisé total par EXERCICE et Article étendu



Chapitre étendu

2025.

012. - Charges de personnel et frais assimilés	
6218.Autre personnel extérieur	119 190,51 €
6332.Cotisations versées au F.N.A.L.	361,20 €
6336.Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 736,80 €
64111.Rémunération principale titulaires	403 541,82 €
64112.SFT, indemnité de résidence	295,91 €
64113.NBI	549,60 €
64118.Autres indemnités	10 372,70 €
64131.Rémunérations	47 203,57 €
64132.SFT, indemnité de résidence	81,00 €
64138.Primes et autres indemnités	13 490,40 €
6417.Rémunérations des apprentis	2 557,96 €
6451.Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 759,60 €
6453.Cotisations aux caisses de retraites	65 157,82 €
6454.Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 863,20 €
6455.Cotisations pour assurance du personnel	797,64 €
64731.Allocations chômage versées directement	2 617,42 €
6478.Autres charges sociales diverses	15 206,40 €



L'évolution du montant des frais de personnels du SMO est restée très mesurée sur la période 2017-2022, les écarts par rapport à la tendance étant dus à des reports d'un exercice sur l'autre pour le remboursement des rémunérations pour mise à disposition (4<sup>ème</sup> trimestre 2018 passé sur l'exercice 2019, 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 passé sur l'exercice 2021)

En 2023 et 2024 la consolidation des effectifs (à 8,9 ETP permanents) et le recours temporaire à l'intérim pour le Pack Mairie Connectée ont entraîné une augmentation des frais de personnel, conforme aux prévisions budgétaires et contenue dans les crédits ouverts.

Les évolutions structurelles prévues par le comité syndical lors de sa réunion du 5 juillet 2024 se sont concrétisées en novembre 2025 et entraînent une augmentation des frais de personnel qui sera compensée par des recettes de fonctionnement supplémentaires.

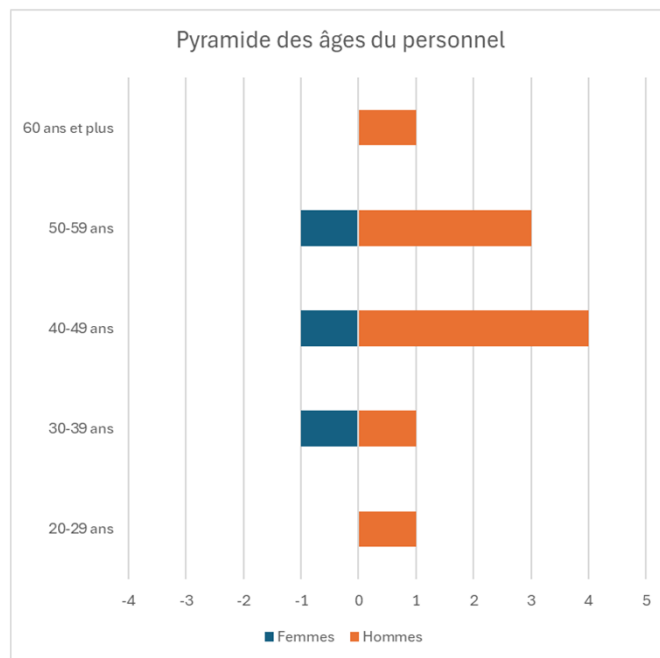


## Autres informations

	TRAITEMENT DE BASE INDICIAIRE	NBI	SFT	INDEMNITES (Primes)	TRAITEMENT BRUT	CHARGES	TOTAL
Equipe SMO	235 375,65 €	2 206,18 €	2 846,13 €	233 668,09 €	399 460,80 €	71 528,71 €	<b>470 989,51 €</b>
	50,0%	0,5%	0,6%	49,6%	84,8%	15,2%	100,0%

Dépenses de Personnels du 01 janvier 2025 au 31 octobre 2025

nb : un poste supplémentaire est en mise à disposition et n'apparaît pas dans ce tableau



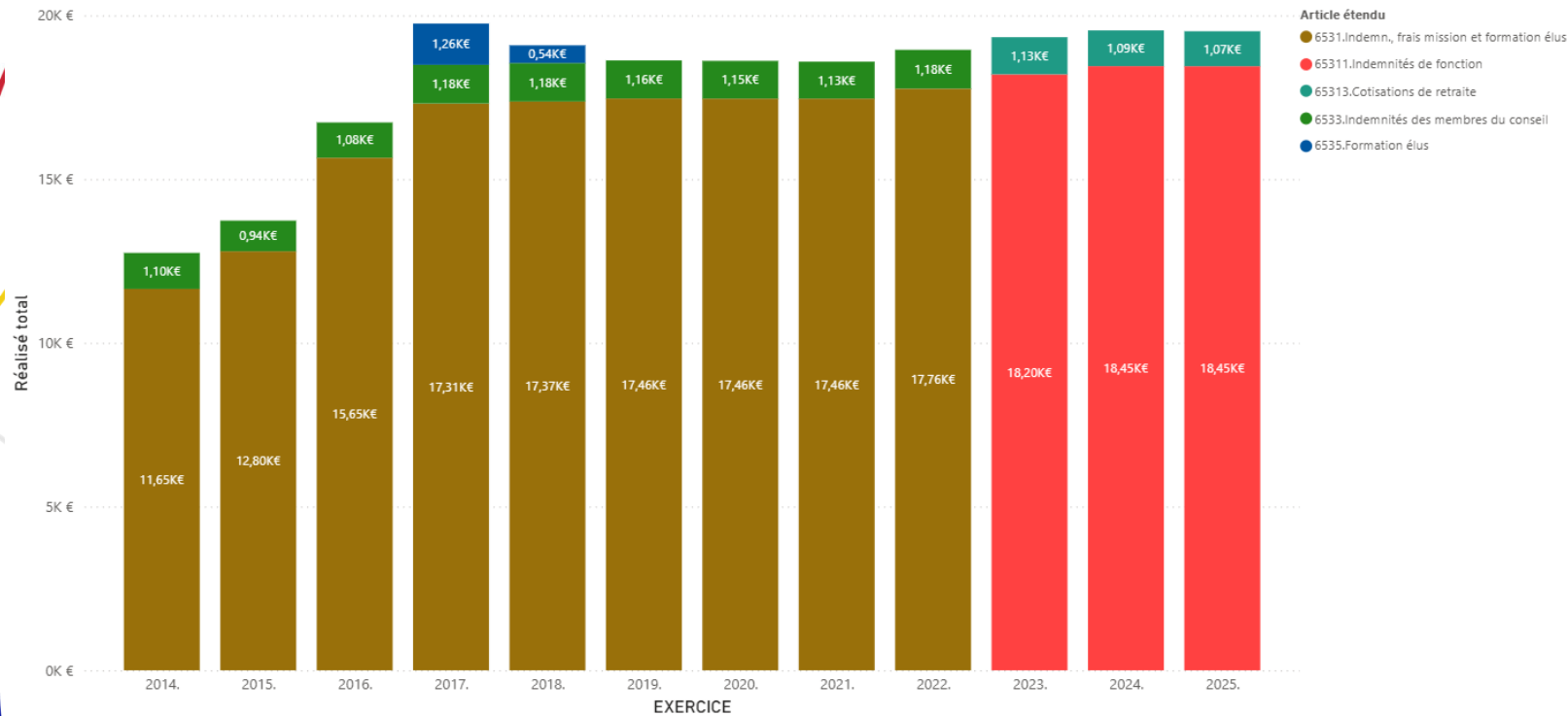
Le temps de travail hebdomadaire au Syndicat mixte est de 40 h, avec l'octroi de 28 jours d'ARTT et de 25 jours de congés.

Cependant la possibilité est offerte aux agents de modifier leur temps de travail hebdomadaire selon ces conditions

- 35 h hebdomadaires, avec 20 jours de congés.
- 36 h hebdomadaires sur 4 jours, avec 6 jours d'ARTT et 20 jours de congés.

# Évolution des indemnités des élus

Réalisé total par EXERCICE et Article étendu



Le montant des indemnités pour les élus est parfaitement stable depuis 2017, se conformant simplement et strictement aux dispositions légales. (Le changement de couleur en 2023 correspond au changement de nomenclature comptable)



Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 059-200039386-20251218-2025\_30-BF

S<sup>2</sup>LO

La  
**Fibre**  
Numérique

59  
62



[www.lafibrenumerique5962.fr](http://www.lafibrenumerique5962.fr)



Syndicat Mixte - La Fibre Numérique 5962



La Fibre Numérique 5962



Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique

# Merci pour votre attention

Toujours à vos côtés, restons connectés !